



Assemblée générale

Soixante-quinzième session

Documents officiels

Première Commission

4^e séance plénière

Lundi 12 octobre 2020, à 10 heures

New York

Président : M. Santos Maraver (Espagne)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Points 94 à 110 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en espagnol*) : Avant de commencer, je rappelle à toutes les délégations que la liste évolutive des orateurs pour cette phase de nos travaux sera close aujourd'hui à 18 heures. Toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole doivent s'inscrire sur la liste avant cette échéance.

Je rappelle en outre aux délégations que je compte sur leur coopération pour limiter la durée de leurs déclarations à 10 minutes lorsque les représentants s'expriment au nom de leur pays, et à 13 minutes s'ils le font au nom de plusieurs délégations. Afin d'aider les orateurs à cet égard, et avec l'accord des membres, nous allons utiliser un système de décompte du temps de parole : le témoin rouge du microphone de l'orateur se mettra à clignoter à la fin du temps de parole imparti. S'il y a lieu, je rappellerai aux délégations qu'elles doivent conclure leurs déclarations, dans l'intérêt de toutes et tous. Ces déclarations peuvent porter sur des points de vue généraux, des questions prioritaires spécifiques qui nécessitent une attention particulière ou la présentation de projets de texte. J'engage les représentants qui ont des déclarations longues à n'en lire que la

version résumée et à en faire publier le texte intégral sur le portail eStatements. J'invite également les orateurs et oratrices à parler à une vitesse raisonnable afin que les interprètes puissent faire correctement leur travail.

Une fois de plus, je rappelle aux délégations qui souhaitent faire des déclarations en personne d'envoyer une copie de leur déclaration à l'adresse estatements@un.org. Celles qui n'ont pas l'intention de prendre la parole en personne mais qui souhaitent que leur déclaration soit intégrée au recueil sont priées d'envoyer leur déclaration à l'adresse électronique de la Première Commission.

M. Espinosa Cañizares (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je souhaite débiter ma déclaration ce matin en vous félicitant, Monsieur le Président, ainsi que tous les membres du Bureau, pour votre élection. Je tiens également à saluer les efforts que vous avez déployés pour que les travaux de la Première Commission puissent commencer malgré les difficultés causées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Cette crise sanitaire mondiale a des répercussions importantes sur la sécurité internationale, et le monde a besoin que tous les organes principaux et subsidiaires de l'ONU soient à l'œuvre. L'ensemble des délégations doit s'engager dans ce sens.

La délégation équatorienne s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/75/PV.2).

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

20-26357(F)



Document adapté

Merci de recycler



Mon pays défend un système international fondé sur des règles et sur l'égalité souveraine des États. Nous plaçons par conséquent pour une participation de toutes les délégations aux travaux de l'Organisation, sur un pied d'égalité.

Je félicite également la diplomate guatémaltèque M^{me} María del Rosario Estrada Girón, qui fait honneur à la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en occupant le poste de rapporteuse de la Première Commission, 74 ans après le diplomate équatorien Homero Viteri Lafronte qui, en 1946, a eu le privilège de soumettre à l'examen de l'Assemblée générale la première résolution préconisant l'élimination des armes atomiques des armements nationaux (résolution 1 (I)).

En tant que membre de la première zone densément peuplée exempte d'armes nucléaires, créée par le Traité de Tlatelolco, l'Équateur exhorte tous les États à œuvrer à consolider les zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde, notamment au Moyen-Orient.

Le désarmement et la non-prolifération nucléaires doivent progresser en parallèle, de manière interdépendante et en se renforçant mutuellement. Les obligations en matière de non-prolifération nucléaire incombent à tous les États. Nous regrettons que les États dotés d'armes nucléaires ne s'acquittent pas de leurs obligations dans le domaine du désarmement nucléaire.

Nous affirmons notre attachement et notre appui à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), laquelle a dû être reportée à 2021, alors que nous avons été contraints de commémorer en ligne le cinquantième anniversaire du Traité, notamment avec la déclaration conjointe du 19 mai 2020, initiée par la Malaisie et présentée par 17 pays participants, dont l'Équateur. Toutefois, je pense que la meilleure façon de célébrer les 50 ans du TNP est de produire des résultats de fond à la prochaine Conférence d'examen.

Il y a tout juste deux mois, nous commémorions les 75 ans des bombardements nucléaires d'Hiroshima et de Nagasaki. Le meilleur hommage que nous, États, puissions rendre aux victimes de ces attaques consiste à signer et ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. C'est la raison pour laquelle mon pays a déposé son instrument de ratification le 25 septembre 2019.

L'Équateur estime que, pour un monde pacifique, il faut changer la priorité des doctrines de sécurité des États dotés d'armes nucléaires et de ceux qui se

préoccupent de ce qu'on appelle la protection nucléaire. La survie de nos nations ne dépend pas de notre niveau d'armement ou du nombre de têtes nucléaires dont nous pensons avoir besoin pour nous protéger. La survie de nos nations dépendra de savoir si nous sommes aptes à surmonter les défis que représentent un virus microscopique tel que la COVID-19 et les virus qui suivront.

Aujourd'hui, nous appelons encore plus fermement à l'élimination complète des armes nucléaires et condamnons encore plus vivement leur emploi ou la menace de leur emploi, ainsi que leur simple existence, car elles menacent la survie de l'humanité.

L'Équateur affirme une nouvelle fois rejeter le fait d'envisager, de planifier ou de réaliser des essais nucléaires. Nous renouvelons notre plein appui aux travaux de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) et exhortons la communauté internationale à conjuguer ses forces pour assurer l'entrée en vigueur rapide du Traité.

À cet égard, je tiens à mentionner l'atelier international sur la diplomatie scientifique qui a eu lieu à Quito en septembre 2019, sous l'égide de l'Équateur et du Secrétariat exécutif de l'OTICE. Je remercie le Secrétaire exécutif de l'OTICE, M. Lassina Zerbo, de l'appui qu'il a apporté à cette manifestation et aux efforts de l'Équateur pour lutter contre la COVID-19 en 2020.

Je souhaite rappeler l'attachement de mon pays à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques. L'Équateur condamne l'emploi de ces armes, qui doivent être éliminées sans plus attendre.

L'Équateur partage et appuie fermement les objectifs du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, car ces armes ont des répercussions sur les populations civiles, en conflit ou non, et en particulier sur les femmes, les filles et les enfants, qui sont victimes de la violence.

Nous sommes également partie au Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

Nous sommes partie à la Convention sur les armes à sous-munitions et nous plaidons en faveur de son universalisation, car ces armes sont particulièrement cruelles et ont des conséquences néfastes qui

touchent surtout les groupes les plus vulnérables. C'est pourquoi nous nous joignons aux pays qui ont demandé l'arrêt définitif du financement des entreprises qui produisent des armes à sous-munitions, ainsi que la fin des investissements dans ce secteur.

Je rappelle également l'attachement de l'Équateur à la mise en œuvre effective de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. L'Équateur, qui jouit d'une certaine expérience dans ce domaine, a décidé de déployer des projets de développement, plutôt que des mines, le long de ses frontières. La collaboration avec nos voisins dans ce domaine a été particulièrement importante.

Nous condamnons l'utilisation croissante et le perfectionnement des drones armés et des armes létales autonomes. La militarisation de l'intelligence artificielle représente un défi pour la sécurité internationale, la transparence, le contrôle, la proportionnalité et la responsabilité.

En ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique, l'Équateur s'oppose à son anarchisation et à sa militarisation, ainsi qu'à sa politisation. Nous défendons l'utilisation exclusivement pacifique de ce patrimoine commun de l'humanité et nous nous déclarons à nouveau convaincus qu'un instrument juridiquement contraignant est nécessaire pour le préserver.

Je voudrais, en guise de conclusion, formuler une brève observation. L'Équateur est un pays de paix et, à ce titre, il appuie les efforts en faveur d'un désarmement universel et complet. Nous plaidons en faveur d'une sécurité internationale effective, fondée sur le plein respect du droit international, des droits de l'homme et de la Charte des Nations Unies, dont nous célébrerons le soixante-quinzième anniversaire de l'entrée en vigueur le 24 octobre prochain. Dans la Charte, nous, peuples des Nations Unies, nous sommes engagés à préserver les générations futures du fléau de la guerre et, à cette fin, à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage et à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Le multilatéralisme, et non la course aux armements, est le seul moyen de nous doter d'un ordre mondial démocratique, sûr, pacifique et plus juste.

M. Kelly (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne en sa qualité d'observateur (voir A/C.1/75/PV.2) et à celle qui sera prononcée par la

représentante du Mexique, au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour. Une version plus longue de ma déclaration sera soumise par écrit.

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes félicitations, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Première Commission et de vous assurer du plein appui de ma délégation, à vous et aux membres du Bureau.

L'année 2020 est placée sous le signe des anniversaires, dont certains donnent lieu à des célébrations et d'autres à des commémorations solennelles. Nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies, par laquelle les nations du monde entier se sont engagées à œuvrer ensemble pour la paix et à reconstruire le monde après les terribles destructions engendrées par la Seconde Guerre mondiale. Nous commémorons également le soixante-quinzième anniversaire de la première utilisation d'armes nucléaires dans le monde, à Hiroshima et Nagasaki. Nous célébrons le cinquantième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et mon pays, l'Irlande, est fier d'avoir contribué activement à sa création. Nous célébrons également le quarantième anniversaire de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et le dixième anniversaire de la Convention sur les armes à sous-munitions.

L'année 2020 a aussi été une année difficile. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a fait de nombreuses victimes dans le monde entier, bouleversant notre mode de vie et notre façon de travailler et ajoutant une dimension supplémentaire à de nombreuses questions complexes que nous traitons au sein de la Première Commission. Les questions de biosécurité revêtent une importance accrue, soulignant la nécessité de renforcer la Convention sur les armes biologiques. Nous avons été témoins de cyberattaques et de piratages répréhensibles contre des établissements médicaux et de soins de santé et d'autres infrastructures critiques au cours de la pandémie, ce qui illustre une fois de plus notre besoin de cyberrésilience. De nombreux accords internationaux de désarmement et de maîtrise des armements se délitent ou sont mis à mal. Les tensions géopolitiques mondiales et régionales s'accroissent. La perspective d'une nouvelle course aux armements est bien réelle. Les programmes de modernisation nucléaire très coûteux absorbent de vastes ressources. Le risque de prolifération subsiste. L'horloge de l'apocalypse est à son niveau le plus alarmant : minuit moins 100 secondes.

Dans ce contexte, les accords internationaux de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements revêtent une importance accrue. Le TNP constitue la pierre angulaire du dispositif du désarmement et de la non-prolifération depuis 50 ans. Le report inévitable de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP nous offre l'occasion de mettre à profit ce délai supplémentaire pour mieux nous préparer. L'une des principales priorités de l'Irlande sera de garantir la réalisation de progrès concrets dans les trois piliers, l'accent étant mis en particulier sur les domaines où les avancées ont été les plus lentes, à savoir le désarmement et la concrétisation des engagements passés.

La pandémie de COVID-19 nous rappelle de manière impérieuse l'importance que revêt la coopération internationale pour éviter les catastrophes mondiales, notamment les conséquences humanitaires impensables et inacceptables qu'aurait l'explosion d'une arme nucléaire, qu'elle soit délibérée, accidentelle ou due à une erreur de calcul. La pandémie mondiale nous a également fait prendre conscience que les arsenaux d'armes nucléaires ne nous offrent aucune sécurité ni sûreté et que nous sommes loin d'être équipés pour faire face à un événement aussi catastrophique. La seule protection garantie contre ce risque est l'élimination des armes nucléaires.

Je suis fier que l'Irlande ait ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires plus tôt cette année, à l'occasion de la Journée d'Hiroshima. L'Irlande estime que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est pleinement compatible avec le TNP et qu'il offre aux États une voie juridique pour s'acquitter de leurs obligations au titre de l'article VI du TNP. Il ne manque plus que quatre ratifications pour que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires entre en vigueur. Nous encourageons les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité, dont nous attendons avec impatience l'entrée en vigueur.

Il est profondément regrettable que, après 24 ans, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne soit pas encore entré en vigueur. L'Irlande appelle chacun des huit États qui ne l'ont pas encore fait à signer et/ou à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans les meilleurs délais. En outre, tous les États doivent observer le moratoire sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires ou toute autre explosion nucléaire et s'abstenir de tout acte ou discours qui irait à l'encontre de l'objet et du but du Traité.

L'Irlande se félicite des pourparlers menés entre les États-Unis et la Russie sur la maîtrise des armements stratégiques et espère qu'ils pourront aboutir à un accord sur la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, à titre prioritaire, et à un futur accord dans les meilleurs délais.

À l'instar de ses partenaires de l'Union européenne, l'Irlande considère le Plan d'action global commun comme une réalisation majeure de la diplomatie multilatérale, une contribution importante à la non-prolifération nucléaire et une pierre angulaire des efforts internationaux en faveur de la paix, de la sécurité et du développement économique dans la région. L'Irlande regrette le retrait des États-Unis du Plan d'action et les mesures qu'ils ont prises par la suite, qui sont contraires à l'accord. Nous sommes vivement préoccupés par les violations du Plan d'action commises par l'Iran et l'exhortons à se conformer à nouveau pleinement à ses dispositions. L'Irlande se félicite de l'accord conclu entre l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Iran pour faciliter la mise en œuvre intégrale des obligations en matière de garanties incombant à l'Iran, et juge encourageant le démarrage rapide de l'application de cet accord. Nous renouvelons notre appel à l'Iran pour qu'il garantisse l'accès total et en temps voulu aux inspecteurs de l'AIEA, et qu'il coopère pleinement avec l'Agence pour clarifier toute question en suspens qu'elle pourrait avoir au sujet des garanties.

Les activités relatives aux programmes d'armes nucléaires ou de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée constituent une menace sérieuse pour la paix et la sécurité internationales. L'Irlande exhorte la République populaire démocratique de Corée à démanteler entièrement son programme nucléaire de manière complète, vérifiable et irréversible, et à démontrer sa bonne foi en signant et en ratifiant immédiatement le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en se remettant en conformité avec les obligations qui lui incombent en vertu du TNP, et en coopérant pleinement avec l'AIEA.

L'emploi d'une arme chimique contre Alexei Navalny est venu renforcer une tendance inquiétante observée ces dernières années, qui menace la norme mondiale de non-utilisation des armes chimiques. L'interdiction de l'emploi des armes chimiques en vertu de la Convention sur les armes chimiques est absolue et totale, et l'Irlande condamne avec la plus grande fermeté tout emploi d'armes chimiques. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour faire échec à

l'impunité ; l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) joue un rôle crucial à cet égard. Sa diligence, son professionnalisme et son impartialité dans la lutte contre l'emploi d'armes chimiques, notamment grâce à l'Équipe d'enquête et d'identification, constituent un premier pas décisif vers l'application du principe de responsabilité et la fin de l'impunité. J'appelle tous les États à respecter l'intégrité de la Convention sur les armes chimiques et à coopérer pleinement avec l'OIAC.

Les conflits qui secouent le monde entier se déroulent de plus en plus souvent dans un contexte urbain, et les civils demeurent les principales victimes des conflits armés. La lutte contre les effets catastrophiques de l'emploi d'armes explosives dans les zones peuplées demeure une priorité pour mon pays. L'Irlande dirige les travaux relatifs à l'élaboration d'une déclaration politique, évoquée dans l'action 14 du programme de désarmement du Secrétaire général intitulé « Assurer notre avenir commun ». À la suite de consultations à Genève, au cours desquelles sont intervenus les États Membres, le système des Nations Unies, le Comité international de la Croix-Rouge et la société civile, un projet de déclaration politique a été élaboré. Bien que les travaux en présentiel visant à conclure la déclaration aient été interrompus par la pandémie, les efforts se poursuivent pour maintenir la dynamique en vue de mener des consultations finales dès que possible. Nous sommes encouragés par le niveau d'appui interrégional au processus de déclaration politique, par les efforts internationaux et régionaux déployés pour renforcer la protection des civils, ainsi que par les efforts consentis pour remédier aux conséquences de l'emploi d'armes explosives sur les civils dans les zones peuplées.

Le rythme rapide des progrès technologiques soulève un certain nombre de questions complexes d'ordre juridique, politique, militaire et éthique. Nous pensons que la recherche d'un consensus au sein du système des Nations Unies demeure le moyen le plus efficace de relever les nouveaux défis posés par les systèmes d'armes létaux autonomes. Il est donc crucial que les pays les plus susceptibles de mettre au point ces nouveaux systèmes d'armements prennent part avec sérieux à nos efforts pour élaborer un cadre normatif. Nous continuerons à œuvrer au sein du Groupe d'experts gouvernementaux pour résoudre les énormes dilemmes éthiques, moraux et juridiques suscités par ces armes.

À l'occasion du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, je réaffirme que l'égalité des sexes est depuis longtemps une priorité de l'Irlande dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération. L'Irlande continuera à promouvoir une participation réelle des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, ainsi que l'intégration de démarches véritablement soucieuses de l'égalité entre les sexes dans tous les domaines des travaux de la Commission.

Je tiens à féliciter l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement à l'occasion de son quarantième anniversaire, et je salue ses recherches sur le désarmement et la sécurité internationale. Nous sommes heureux de l'appuyer dans ses importants travaux.

Pour terminer, je tiens à remercier la société civile pour sa contribution à nos travaux et à saluer tous les efforts déployés pour garantir son intégration dans nos méthodes de travail modifiées.

M. Margaryan (Arménie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, de votre élection à la direction des travaux de la Commission, et je vous assure de l'appui de ma délégation, malgré les conditions difficiles auxquelles nous sommes confrontés.

L'Arménie réaffirme son ferme attachement à la mise en œuvre intégrale et universelle des obligations internationales dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération, de la maîtrise des armements classiques et des mesures de confiance et de sécurité. Nous insistons une fois de plus sur le principe de l'indivisibilité de la sécurité internationale, aux termes duquel il doit être bien compris qu'il incombe à chaque pays individuel de garantir la paix et la sécurité pour tous.

Face aux défis sans précédent posés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la communauté internationale doit rester unie pour défendre l'inviolabilité du régime de maîtrise des armements. Les tendances au radicalisme et à l'extrémisme, ainsi que la montée en puissance des discours de haine, imprègnent de plus en plus l'ordre du jour international en matière de sécurité, dénaturent le discours mondial et alimentent les clivages sociaux et politiques. Les manœuvres visant à perturber l'équilibre militaire, de même que le recours à la force au service d'objectifs de politique intérieure et étrangère, doivent être fermement rejetés et condamnés à tous les niveaux. Trop souvent, le recours à la force ou à la menace de la force dans le règlement des conflits

témoigne d'un manque de volonté politique et d'engagement sincère en faveur de la paix. La situation actuelle dans le Haut-Karabakh en est une parfaite illustration.

Le 27 septembre, l'Azerbaïdjan a lancé une offensive militaire de grande envergure sur toute la longueur de la ligne de confrontation avec le Haut-Karabakh, en violation des accords de cessez-le-feu trilatéraux de 1994 et 1995, des normes du droit international et des principes d'humanité. Cette offensive contre le peuple du Haut-Karabakh, avec l'implication militaire directe de la Turquie et de combattants terroristes étrangers qu'elle soutient, a conduit à l'escalade la plus dangereuse qu'ait connue la région depuis le début des années 90.

La portée et les caractéristiques de cette offensive de grande envergure trahissent sa nature planifiée, avec une concentration préexistante de centaines d'unités de chars de combat, d'artillerie lourde et de lance-roquettes multiples, d'avions de combat, d'hélicoptères d'attaque et de drones aériens. Dans le cadre de ses préparatifs militaires en vue de l'agression, plusieurs semaines avant le déclenchement effectif de l'attaque, l'Azerbaïdjan a interrompu le trafic aérien, rappelé sous les drapeaux ses forces de réserve militaires et réquisitionné des camions civils pour ses besoins militaires. Le 25 septembre, deux jours avant l'attaque, le Ministère azerbaïdjanais de la défense a rejeté la demande des observateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) qui souhaitaient mener une opération de surveillance le long de la ligne de confrontation.

L'Azerbaïdjan n'a jamais caché son objectif stratégique de recourir à la force militaire pour tenter de régler le conflit du Haut-Karabakh. Les antécédents notoires de l'Azerbaïdjan en matière de non-respect des traités et régimes de maîtrise des armements classiques, d'exercices militaires à grande échelle non déclarés, de renforcement militaire continu et déstabilisant et de refus constant de mettre en œuvre des mesures de confiance et de sécurité dans le cadre des organisations régionales étaient autant de signes précurseurs d'une agression militaire planifiée.

Lancée à la faveur d'une pandémie mondiale sans précédent, l'offensive militaire de grande envergure de l'Azerbaïdjan a infligé de lourdes pertes humaines et des dégâts considérables aux implantations civiles et aux infrastructures civiles critiques, notamment des établissements de soins de santé et des écoles. Le fait que l'Azerbaïdjan n'a pas appuyé explicitement l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu

mondial immédiat était une autre indication évidente de ses plans mûrement réfléchis de lancer des actions militaires alors que la communauté internationale s'efforçait de riposter à la pandémie de COVID-19 et de s'en relever.

Les preuves crédibles et bien documentées de l'implication directe de la Turquie dans le conflit ne manquent pas. Les exercices militaires à grande échelle menés conjointement par l'Azerbaïdjan et la Turquie en juillet et en août ont été un prétexte pour déployer du personnel et des équipements militaires turcs, dont des avions de chasse F-16. Avec l'appui de l'aviation, d'instructeurs et de drones turcs, l'Azerbaïdjan a tenté d'étendre la zone géographique des hostilités au territoire de l'Arménie. Après avoir rejeté à maintes reprises les preuves factuelles, l'Azerbaïdjan a finalement reconnu la présence des forces aériennes turques sur son territoire.

Le recrutement et le transport de combattants terroristes étrangers et leur mobilisation dans le cadre de l'offensive de grande envergure contre la population de l'Artsakh sont bien établis et documentés, et les preuves de l'implication massive de mercenaires et de combattants terroristes étrangers soutenus par la Turquie dans la zone de conflit du Haut-Karabakh s'accumulent.

Les responsables politiques de l'Azerbaïdjan portent l'entière responsabilité de leurs actes criminels, crimes de guerre et autres violations flagrantes du droit international humanitaire. Des attaques aériennes et terrestres de grande ampleur ont pris pour cible des civils, des journalistes, des hôpitaux, des écoles et d'autres infrastructures vitales, largement appuyées par l'aviation militaire, des lance-roquettes multiples et même des armes interdites comme les bombes à sous-munitions.

Des spécialistes de la gestion des crises d'Amnesty International ont identifié des bombes à sous-munitions dans les zones résidentielles de Stepanakert, la capitale du Haut-Karabakh, lesquelles avaient été lancées par les forces armées azerbaïdjanaises. Le 8 octobre, l'armée azerbaïdjanaise a délibérément pris pour cible la cathédrale du Saint-Sauveur de Chouchi, reproduisant ainsi les agissements des terroristes internationaux qui détruisaient le patrimoine des groupes ethniques et religieux au Moyen-Orient il y a quelques années.

La communauté internationale, ainsi que les Coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE et le Secrétaire général de l'ONU, ont demandé la cessation immédiate des hostilités et la reprise des négociations sans

conditions préalables. Les pays assurant la coprésidence du Groupe de Minsk de l'OSCE, à savoir la Fédération de Russie, les États-Unis et la France, ont condamné, dans leurs déclarations respectives, toute implication de parties extérieures dans l'escalade de la violence. De nombreux autres appels ont suivi, de la part d'une multitude de pays et d'organisations internationales, pour demander un cessez-le-feu immédiat et la reprise du dialogue.

Sourds à tous ces appels, l'Azerbaïdjan et le pays qui l'appuie ont poursuivi leurs actes d'hostilité contre le Haut-Karabakh et l'Arménie. Le 10 octobre, les Ministres des affaires étrangères de l'Arménie, de la Fédération de Russie et de l'Azerbaïdjan ont adopté une déclaration commune dans laquelle les parties ont convenu de déclarer une cessation des hostilités, à des fins humanitaires, pour permettre l'échange des prisonniers de guerre et des dépouilles des personnes tuées, avec la médiation du Comité international de la Croix-Rouge et en accord avec les critères qu'il a établis.

Toutefois, en rupture avec son propre engagement, la partie azerbaïdjanaise a poursuivi les hostilités militaires dans différentes directions de la ligne de front et attaqué la capitale Stepanakert, Martouni et d'autres villes du Haut-Karabakh, ainsi que des agglomérations arméniennes des territoires frontaliers. Un groupe subversif azerbaïdjanais a pénétré dans la ville de Hadrou, en Artsakh, et commis des atrocités criminelles, exécutant cinq personnes, dont une femme et une personne handicapée.

Nous condamnons fermement les mesures prises par l'Azerbaïdjan pour saper l'accord conclu. Les aspirations de la Turquie à propager la violence et l'instabilité dans notre région et à en faire une plateforme pour ses ambitions expansionnistes en soutenant l'Azerbaïdjan et en lui procurant des combattants terroristes étrangers, du matériel militaire et des experts sont également attestées par son appui à une campagne politique et d'information visant à miner les dispositions de l'accord de cessation des hostilités. Ces agissements font peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales et, à ce titre, exigent une réponse adéquate de la part de la communauté internationale.

Nous sommes convaincus que la paix et la sécurité au niveau mondial dépendent directement des conditions de stabilité aux niveaux régional et sous-régional. Toutes les tentatives de recourir à la force pour régler les conflits, d'utiliser des armes interdites dans les

guerres et de soutenir le terrorisme international pour exercer une influence sur les régions voisines doivent être condamnées avec fermeté et sans équivoque.

Pour terminer, je réaffirme la détermination de l'Arménie à contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à faire progresser la coopération mondiale dans le cadre du programme de désarmement.

M. Marschik (Autriche) (*parle en anglais*) : Comme c'est la première fois que je prends la parole à la Première Commission, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau, de votre élection et de vous souhaiter plein succès. Vous pouvez compter sur le soutien sans réserve de l'Autriche.

L'Autriche souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne en sa qualité d'observateur (voir A/C.1/75/PV.2) et souhaite ajouter les observations suivantes à titre national.

On dit que tout est différent cette année en raison de la pandémie, et pourtant, après avoir entendu les derniers orateurs, j'ai l'impression qu'ici, à la Première Commission, tout semble quelque peu familier. Si je compare l'ordre du jour de la session de cette année par rapport à celui d'il y a 20 ans, lorsque je suis arrivé ici, je constate que certaines choses n'ont pas changé.

Il est vrai que la crise mondiale provoquée par la maladie à coronavirus (COVID-19) n'a pas épargné les mécanismes de désarmement de l'ONU, et je félicite le Secrétariat du travail accompli en ces temps difficiles. Mais il est tout aussi clair que des préoccupations majeures existaient déjà : l'érosion du dispositif de sécurité internationale, la modernisation des arsenaux d'armes, l'adaptation des nouvelles technologies émergentes pour une application à la guerre et, sans surprise, en lien avec tout cela, en 2019, la plus forte augmentation des dépenses militaires enregistrée en une décennie, des ressources qui font aujourd'hui défaut pour lutter contre la pandémie et ses effets socioéconomiques.

Aucun autre domaine que celui des armes nucléaires n'illustre mieux ces tendances, et aucun autre ne revêt un caractère plus urgent. Soixante-quinze ans après les bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki, les États dotés d'armes nucléaires continuent de faire fi de leurs obligations en matière de désarmement et développent même de nouvelles têtes et de nouveaux missiles, y compris certains armements qui étaient interdits en vertu du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire désormais défunt. Le Plan d'action global

commun ne tient qu'à un fil et nous exhortons l'Iran à retrouver la voie de la conformité, tout en regrettant le retrait des États-Unis. Le report de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ne devrait pas empêcher la tenue en bonne et due forme de cette conférence clef. Nous sommes prêts à contribuer au succès de la Conférence dans ses trois piliers et à réaliser des progrès dans la mise en œuvre de l'article VI, qui n'a que trop tardé, en nous appuyant sur les engagements passés, en particulier le plan d'action de 2010 pour le désarmement nucléaire. Dix ans plus tard, nous attendons toujours que des mesures concrètes soient prises pour mettre en œuvre le plan d'action.

De même, une année de plus s'est écoulée sans l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, elle aussi attendue depuis longtemps. Le moment est venu pour les États visés à l'annexe 2 d'adhérer au Traité et de soutenir l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et son système de surveillance international. Celle-ci pourrait jouer un rôle déterminant dans la dénucléarisation urgente de la péninsule coréenne.

Cependant, tout n'est pas si sombre. Nous devons aussi mentionner certains faits nouveaux positifs qui se sont produits au cours de l'année écoulée. Nous nous félicitons des pourparlers sur la stabilité stratégique menés par les États-Unis et la Russie à Vienne et à Helsinki. Nous espérons qu'ils aboutiront à la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, ainsi qu'à des négociations sur un accord plus ambitieux et inclusif destiné à lui succéder.

L'augmentation constante du nombre de signatures et de ratifications du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui se poursuit malgré la pandémie, est un signe de progrès concret. En signant et en ratifiant le Traité, les États envoient un message clair : celui que les armes nucléaires représentent une menace existentielle pour l'humanité et que seule leur élimination totale apportera la sécurité. Nous savons à présent que nous n'avons pas d'autre choix si nous voulons nous préserver des conséquences humanitaires catastrophiques qui résulteraient de toute explosion nucléaire, qu'elle soit intentionnelle, accidentelle ou due à une erreur de calcul. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires renforce le Traité sur la non-prolifération et la norme interdisant l'emploi des armes nucléaires. Le Secrétaire général qualifie à juste titre le Traité de pilier supplémentaire du régime de désarmement. Nous

appelons tous les États à renforcer plus encore ce pilier en rejoignant les 84 signataires et les 46 États parties. Nous sommes convaincus que son entrée en vigueur est désormais imminente et attendons avec impatience la première réunion des États parties au siège de l'ONU à Vienne.

À ce stade, je voudrais saisir cette occasion pour présenter les projets de résolution intitulés « Conséquences humanitaires des armes nucléaires » (A/C.1/75/L.5) et « Traité sur l'interdiction des armes nucléaires » (A/C.1/75/L.6), déposés par l'Afrique du Sud, le Brésil, le Costa Rica, l'Indonésie, l'Irlande, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Nigéria, la Thaïlande et mon pays, l'Autriche. Ces deux projets constituent des mises à jour techniques par rapport à l'année dernière. Nous invitons cordialement tous les États à se porter coauteurs des projets de résolution et à les appuyer.

Les travaux de l'Autriche dans le domaine du désarmement sont, depuis des décennies, guidés par des préoccupations humanitaires. Outre nos efforts dans le domaine des armes nucléaires, nos activités portant sur l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées en sont un autre exemple. Nous notons avec satisfaction que l'élan généré à la Conférence de Vienne sur la protection des civils dans les guerres urbaines, qui s'est tenue en octobre dernier, s'est poursuivi durant les consultations menées à Genève sur une déclaration politique, sous la direction très compétente de nos collègues irlandais. Nous attendons avec impatience leur conclusion et une déclaration forte, qui permettra d'améliorer le respect du droit international humanitaire et de prévenir les souffrances humaines. Débarrasser le monde du fléau des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions demeure une priorité pour mon pays, toujours guidé par cette même motivation humanitaire. Nous sommes préoccupés par les récents rapports faisant état de l'utilisation de bombes à sous-munitions dans les conflits en cours.

Nous avons également vu des images inquiétantes de nouveaux missiles à longue portée. En tant que pays assurant le secrétariat exécutif du Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques, nous continuerons à plaider en faveur de l'adhésion à cet instrument utile de transparence et de renforcement de la confiance, qui compte désormais 143 États signataires. L'Autriche assumera sous peu la présidence du Régime de contrôle de la technologie des missiles et

s'emploiera activement à maîtriser la prolifération des missiles dans un esprit de coopération. Nous remercions notre prédécesseur, la Nouvelle-Zélande, pour son excellent travail.

Des efforts supplémentaires sont également nécessaires pour veiller à ce que l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique en tant que bien commun mondial demeurent pacifiques et soient menées dans l'intérêt de tous. Toute militarisation de l'espace aurait des répercussions négatives sur un climat de sécurité déjà fragile, augmentant encore les risques d'escalade et d'erreur de calcul. Nous restons attachés à la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Je m'en voudrais de ne pas mentionner notre appui indéfectible à la Convention sur les armes biologiques et à la Convention sur les armes chimiques, ainsi qu'à l'action cruciale de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. L'emploi d'armes biologiques ou chimiques est totalement inacceptable, quels qu'en soient les auteurs, le moment ou les circonstances. Comme les récents événements l'ont malheureusement montré, ce message élémentaire devra être répété aussi longtemps que ces armes existeront. Quiconque enfreint ces normes essentielles doit à être amené à en répondre. C'est la raison pour laquelle l'Autriche est membre du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques.

La pandémie de COVID-19 a bouleversé notre vie quotidienne à plusieurs égards, dont l'un des plus marquants, pour nous tous, a été le recours accru à la technologie. À l'heure des réunions virtuelles, un cyberspace libre, ouvert, stable et sûr est plus important que jamais. Nous saluons dès lors l'excellent travail réalisé par le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale pour élargir encore les domaines de convergence, sur la base des conclusions des rapports de consensus du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, afin de nous guider vers l'aboutissement de ce processus, tout en jetant les bases d'éventuels futurs arrangements institutionnels.

Nous le savons, les progrès de la technologie et de l'intelligence artificielle s'étendent non seulement à nos foyers mais aussi aux systèmes d'armes, où leur application est susceptible d'avoir des conséquences inacceptables. Nous ne pouvons pas permettre la mise

au point de systèmes d'armes létaux autonomes et leur déploiement dans des conflits armés où il serait fait usage de force létale sans aucun contrôle humain sur les fonctions critiques. Une telle pratique saperait fondamentalement le droit international humanitaire et nos normes éthiques.

Nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel un tel scénario serait politiquement inacceptable et moralement abject. Le moment est venu d'empêcher cela au moyen d'une norme juridiquement contraignante. Afin de traiter plus en détail la question de ces armes, l'Autriche organisera une conférence internationale en 2021, dont nous espérons qu'elle se tiendra en présentiel, et nous invitons tous les membres de la Commission à y participer.

En ces temps extraordinaires, nous avons besoin d'une coopération extraordinaire pour relever les défis qui nous attendent et montrer au monde que le multilatéralisme fonctionne. La session de la Première Commission de cette année offre une excellente occasion pour ce faire, et nous sommes impatients de jouer notre rôle et de nous y engager de manière active et constructive.

Je tiens à remercier mes collègues du Secrétariat et des organisations du monde entier, ainsi que mes amis et collègues des groupes de réflexion et de la société civile, pour leur travail acharné.

M. Al-Dobhany (Yémen) (*parle en arabe*) : Ma délégation tient à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que votre compétence et votre efficacité permettront à la Commission de mener à bien ses travaux pour atteindre le résultat souhaité. Nous vous assurons également de notre appui et de notre coopération sans réserve pour contribuer au succès de la présente session, convoquée cette année dans des circonstances exceptionnelles.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'Égypte, au nom du Groupe des États arabes, et par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/75/PV.2).

La République du Yémen réitère son attachement aux buts et principes du désarmement, de la sécurité internationale et de la non-prolifération nucléaire. La détention et la mise au point d'armes nucléaires constituent une menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales. C'est la raison pour laquelle mon

pays appuie toutes les initiatives visant à limiter leur prolifération et à créer des zones exemptes d'armes nucléaires, en particulier au Moyen-Orient, région sujette à l'instabilité et à l'insécurité en raison, d'une part, des déséquilibres de pouvoir qui existent entre ses diverses composantes et, de l'autre, des activités nucléaires qui ne sont pas soumises au contrôle du régime de non-prolifération nucléaire.

Alors que tous les États arabes ont adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et affirmé leur volonté d'adopter des mesures propres à créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires, Israël refuse toujours d'adhérer au TNP et de soumettre l'ensemble de ses installations nucléaires au système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Israël a également rejeté toutes les initiatives internationales visant à parvenir à l'universalisation du TNP et au désarmement nucléaire au Moyen-Orient. Cette attitude ne sert qu'à entretenir l'instabilité et la course aux armements dans la région.

À cet égard, mon pays se félicite du succès de la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui s'est tenue en novembre 2019 sous la présidence du Royaume hachémite de Jordanie, en application de la décision 73/546. Mon pays espère que tous les pays concernés participeront activement à la Conférence afin de convenir d'un traité contraignant qui renforcera la stabilité, la sécurité et la paix dans la région et dans le monde.

La présente session coïncide avec le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du TNP et le vingt-cinquième anniversaire de sa prorogation pour une durée indéfinie. Cela témoigne de l'importance d'assurer la continuité du Traité et la mise en œuvre des engagements qu'elle contient. À cet égard, nous espérons que toutes les parties contribueront au succès de la Conférence d'examen de 2020 afin de parvenir à un document final complet et équilibré, comprenant des mesures claires pour promouvoir l'efficacité et l'universalité du Traité en honorant les engagements convenus, notamment ceux relatifs à l'élimination complète des armes nucléaires et à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires.

Nous nous réunissons cette année alors que mon pays est toujours en proie à un conflit armé qui dure depuis plus de cinq ans, à la suite d'un coup d'État des milices houthistes. Celles-ci bénéficient du soutien financier, militaire et logistique de l'Iran, notamment

sous la forme de missiles balistiques et de drones, ainsi que de mines terrestres et marines. Non seulement ces armes tuent des Yéménites mais elles menacent également nos voisins, ainsi que la sécurité et la stabilité de la région et du monde entier.

Le Yémen a ratifié la Convention sur les mines antipersonnel (Convention d'Ottawa) en 1997. Alors même que nous avons détruit notre stock de ces armes effroyables, les milices meurtrières houthistes ont fabriqué et posé 2 millions de mines et d'engins explosifs improvisés dans de nombreuses régions du Yémen sous leur contrôle. Ces armes ont fait des milliers de morts et de blessés, en particulier des femmes et des enfants. Elles ont empêché les Yéménites de se déplacer, malgré les efforts de déminage entrepris par l'armée nationale et dans le cadre du projet saoudien de déminage. Nous espérons que la communauté internationale fera pression sur ces milices et sur l'État qui leur fournit ces armes et ces missiles pour qu'ils respectent les résolutions et les lois internationales et cessent de poser des mines et de lancer des missiles. Nous appelons également la communauté internationale et les organisations compétentes à appuyer les efforts déployés par le Gouvernement yéménite pour éliminer ces mines, engager des actions de réhabilitation et sensibiliser le public aux menaces qu'elles représentent ainsi qu'aux moyens d'y faire face.

En ce qui concerne les armes légères et de petit calibre, mon pays insiste à nouveau sur la nécessité d'appliquer le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Ces armes tombent toujours plus fréquemment entre les mains de milices armées et de groupes terroristes, une situation qui a pour effet de prolonger et d'aggraver la guerre et de faire s'éloigner les perspectives de paix, de sécurité et de stabilité au Yémen et dans la région.

Enfin, nous espérons que les travaux de cette importante session seront couronnés de succès et tenons à assurer la Commission de notre coopération sans faille pour atteindre nos buts et objectifs communs en faveur d'un monde de paix et de sécurité.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session. Nous sommes convaincus que vous saurez mener à bon port les travaux de cette

Commission. Je tiens également à remercier votre prédécesseur, S. E. le Représentant permanent de la Bolivie, des efforts qu'il a déployés à la tête des travaux de la Commission à sa soixante-quatorzième session.

Ma délégation souscrit à la déclaration faite au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/75/PV.2).

Le Royaume d'Arabie saoudite souligne l'importance des efforts menés pour éliminer les armes nucléaires, en particulier au Moyen-Orient. La sécurité et la stabilité d'aucune région ne peuvent être assurées par la possession d'armes de destruction massive. Seules la coopération et la concertation entre les pays permettent d'y parvenir. Nous devons aussi nous efforcer d'agir pour le développement et le progrès et éviter une course à la possession de ces armes, qui ne peut que mener à la destruction de l'humanité.

À cet égard, mon pays affirme que la résolution sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive reste valable jusqu'à ce que ses objectifs et ses buts soient atteints. Sans cela, les pays arabes n'auraient pas accepté la prorogation pour une durée indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Soucieux de réaliser les objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies concernant le maintien de la sécurité et la sûreté des peuples du monde entier, le Royaume d'Arabie saoudite a été parmi les premiers pays à appuyer la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Nous regrettons que les efforts internationaux et régionaux visant à créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient se soient heurtés à des obstacles insurmontables, malgré le consensus international et la détermination des pays de la région à libérer cette dernière des armes nucléaires. Nous rappelons que les Conférences d'examen du Traité sur la non-prolifération ont demandé à Israël, seul État du Moyen-Orient à ne pas être partie au Traité, d'y adhérer rapidement et de placer toutes ses installations nucléaires sous le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), afin de maintenir la paix et la stabilité et d'assurer la sécurité de tous les peuples de la région.

Le Royaume d'Arabie saoudite remercie le Royaume hachémite de Jordanie, pays frère, de la compétence avec laquelle il a présidé la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de

destruction massive. Nous nous réjouissons à la perspective d'appuyer le Koweït, pays frère, qui assumera la présidence de la deuxième session de la Conférence.

Le Royaume d'Arabie saoudite s'est félicité de l'accord nucléaire conclu entre l'Iran et les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité plus l'Allemagne (P5+1), convaincu de la nécessité de lutter contre la prolifération des armes de destruction massive, tant au Moyen-Orient que dans le reste du monde. Toutefois, nous sommes extrêmement préoccupés par le non-respect par l'Iran de ses engagements en matière nucléaire. Selon un récent rapport de l'AIEA, le stock d'uranium enrichi de l'Iran est actuellement 10 fois supérieur à la limite autorisée par l'accord international. Les manquements de plus en plus fréquents de l'Iran ont été signalés dans un certain nombre de rapports précédents publiés par le Directeur général de l'AIEA.

Le Royaume d'Arabie saoudite rappelle qu'il est important de parvenir à un accord international global sur le programme nucléaire iranien qui garantisse la non-acquisition d'armes nucléaires par l'Iran et qui traite de ses actions déstabilisatrices dans la région et dans le monde, ainsi que de son parrainage du terrorisme. Un tel accord empêcherait l'Iran de se livrer à de nouveaux actes de provocation et favoriserait sa réintégration au sein de la communauté internationale ainsi que la levée de toutes les sanctions le visant, dans l'intérêt et pour le bien-être du peuple iranien.

Le Royaume d'Arabie saoudite souligne le droit inhérent à tous les États d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément aux critères de l'AIEA et sous sa supervision. Nous appuyons également les efforts visant à faciliter les transferts de technologies, de connaissances spécialisées et d'équipements liés à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Nous exhortons les pays développés à coopérer afin de lever les obstacles qui entravent le transfert de ce type de technologie aux pays en développement.

Le Royaume d'Arabie saoudite souligne l'extrême importance que revêt la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, afin de s'attaquer au phénomène que constitue la fourniture d'armes aux terroristes et aux groupes armés illégitimes. À cet égard, mon pays appelle la communauté internationale à condamner fermement les agissements de l'Iran qui fournit des armes aux milices terroristes et apporte un soutien logistique aux milices au Yémen, au Liban et dans d'autres pays

du Moyen-Orient, en violation flagrante de toutes les résolutions internationales pertinentes, notamment la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité.

Le Royaume d'Arabie saoudite souligne l'importance des utilisations pacifiques de l'espace. Les accords juridiques internationaux pertinents jouent un rôle positif dans la promotion de l'utilisation pacifique de l'espace et dans la réglementation des activités qui y sont menées, en gardant à l'esprit que l'espace est un domaine public qui appartient à l'humanité tout entière. Les efforts déployés actuellement pour contrôler l'espace extra-atmosphérique ne devraient pas entraver le droit naturel de chaque pays d'utiliser l'espace à des fins pacifiques.

Le Royaume d'Arabie saoudite insiste sur l'importance de la coopération internationale et multilatérale pour renforcer la sécurité de l'information et préserver les intérêts nationaux sur le Web.

Le Royaume d'Arabie saoudite partage les préoccupations de la communauté internationale et son souhait de voir la dixième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, qui se tiendra en janvier 2021, couronnée de succès. Nous nous attacherons à coopérer pleinement pour garantir le succès de la Conférence, tout en apportant notre soutien sans réserve au Président de la Conférence en vue de l'adoption d'un document final qui reflète les aspirations de tous les pays, dans le but de parvenir à un monde libéré des risques et des menaces que représentent les armes nucléaires, un monde dans lequel tous les peuples pourront vivre dans la tranquillité, la stabilité et la paix.

Pour terminer, le Royaume d'Arabie saoudite est convaincue que la communauté internationale peut trouver des solutions radicales à tous les problèmes qui ont empêché la Première Commission de régler les nombreuses questions dont elle est saisie.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Bureau pour votre élection à la tête de cette importante commission et de vous assurer du plein soutien de la délégation suisse.

À l'occasion de la commémoration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous avons réaffirmé notre engagement collectif en faveur du multilatéralisme. Les Nations Unies ont mis en place un cadre mondial pour promouvoir la paix internationale, favoriser la coopération et parvenir à la prospérité. L'ordre fondé sur des règles et l'interdiction

par la Charte du recours à la force dans les relations internationales ont permis de sauver d'innombrables vies. Le mécanisme de maîtrise des armements et de désarmement mis en place par les Nations Unies est essentiel à cet effort.

Alors que nous entamons la présente session de la Première Commission, nous sommes confrontés à des tendances inquiétantes. L'environnement stratégique se détériore, la concurrence militaire mondiale s'intensifie et les acquis essentiels dans le domaine de la maîtrise des armements sont remis en cause. Les récents développements remettant en cause le maintien de l'accord nucléaire avec l'Iran, la fin du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire ou l'empoisonnement de M. Alexei Navalny en Russie avec un agent neurotoxique, considéré comme un usage d'armes chimiques, sont des exemples qui soulignent la vulnérabilité des normes et des accords internationaux.

La détérioration de la sécurité internationale est exacerbée par une pandémie dont les conséquences globales nous rappellent la fragilité de notre planète et de ses habitantes et habitants. Les derniers mois ont montré qu'aucun pays ne peut à lui seul surmonter les défis mondiaux pressants. Il n'y a pas d'alternative à une coopération multilatérale efficace. Saisissons toutes les occasions de renforcer le système de maîtrise des armements et de désarmement et assurons sa résilience à long terme. À cet égard, j'ai cinq points à faire valoir.

Mon premier point concerne le risque posé par les armes nucléaires. Nous appelons tous les États détenant des armes nucléaires à opter pour le dialogue et la coopération, et à s'abstenir de toute action susceptible de conduire à une escalade nucléaire. Nous appelons la Fédération de Russie et les États-Unis à prolonger le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques sans délai. Une fois cette étape urgente accomplie, de nouveaux traités devraient être négociés afin de réaliser de plus amples réductions, en incluant progressivement d'autres États dotés et en englobant les différentes catégories d'armes nucléaires et stratégiques. Des efforts renouvelés sont également nécessaires pour que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre enfin en vigueur.

Nous encourageons tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) à utiliser le temps additionnel à disposition jusqu'à la dixième Conférence d'examen pour entreprendre des travaux préparatoires approfondis, là où cela est possible. L'un des objectifs de la Suisse sera de contribuer

à donner un nouvel élan à la mise en œuvre du TNP, en s'appuyant sur les engagements existants. Une autre de ses priorités sera l'adoption d'un programme de travail pour la réduction des risques nucléaires.

Mon deuxième point concerne les risques et les possibilités résultant des nouvelles technologies. Divers processus de maîtrise des armements abordent aujourd'hui cette question, en s'inspirant dans une large mesure du pilier « désarmement pour les générations futures » du Programme de désarmement du Secrétaire général. Nous devons nous efforcer de concilier les nombreuses possibilités offertes par les technologies émergentes avec leurs risques potentiels.

Le Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes autonomes effectue un travail essentiel en cherchant à établir un cadre opérationnel et normatif applicable à ces armes, guidé en cela par l'exigence de respecter le droit international humanitaire. Le Groupe devrait œuvrer à une compréhension commune relative à la manière de garantir le contrôle humain nécessaire sur les systèmes d'armes autonomes. En outre, le développement de nouveaux systèmes d'armes hypersoniques peut modifier l'équilibre stratégique et accroître les risques d'interprétation ou de calcul erronés dans les situations de crise. De même, l'utilisation militaire de l'intelligence artificielle, par exemple dans le domaine du commandement et du contrôle, a des ramifications encore inconnues pour la conduite des opérations militaires et donc, potentiellement, pour la stabilité régionale et même mondiale.

Un autre défi dans le domaine de la science et de la technologie est le progrès rapide des sciences du vivant, notamment la convergence entre les sciences chimiques et biologiques. Nous devons renforcer la Convention sur les armes biologiques, afin d'être prêts pour un monde dans lequel les armes biologiques pourraient être plus faciles à développer et les attaques éventuelles plus précises et plus difficiles à attribuer.

Un troisième point que je voudrais soulever est la prolifération des vecteurs, en particulier les missiles balistiques. Nous sommes préoccupés par la prolifération et la sophistication croissante des technologies liées aux missiles dans diverses régions du monde. Certains de ces développements constituent un enjeu pour la sécurité et la stabilité internationales. Dans l'attente de normes juridiquement contraignantes dans le domaine des missiles balistiques, le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques est actuellement le principal instrument nous permettant

de faire face aux effets déstabilisateurs de la prolifération des missiles balistiques. Assumant la présidence du Code cette année, la Suisse soumettra la résolution portant sur cet instrument et vise à accroître sa visibilité et le nombre d'États qui y souscrivent.

La sécurité dans l'espace extra-atmosphérique, étroitement liée à la question de la prolifération des missiles, est pour sa part de plus en plus menacée. Alors que nous avons constaté des progrès importants au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en 2019, la coopération multilatérale eu égard à l'aspect sécuritaire de l'espace n'a pas connu de telles avancées. De récents développements dans ce domaine, tel que le renforcement et des essais de capacités antisatellites au sol et en orbite, menacent la sécurité dans l'espace extra-atmosphérique. Nous espérons que de nouvelles approches pourront contribuer à faire progresser l'élaboration de normes internationales. Dans cette optique, nous considérons le nouveau projet de résolution sur la réduction des menaces spatiales par des comportements responsables (A/C.1/75/L.45/Rev.1), déposé par le Royaume-Uni comme un pas en avant constructif.

Mon quatrième point concerne les armes classiques qui continuent à causer de lourdes pertes humaines dans le monde entier. Les conflits contemporains se déroulent de plus en plus dans les zones urbaines, avec un impact dévastateur sur les civils. Dans ce contexte, nous sommes reconnaissants envers l'Irlande d'avoir impulsé l'élaboration d'une déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les dommages résultant de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées. Nous espérons que les circonstances seront bientôt réunies pour mener à bien les travaux sur une telle déclaration.

La Suisse préside la deuxième Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions. Nous nous efforçons de rendre la Conférence d'examen aussi inclusive et productive que possible, afin d'obtenir un résultat qui puisse contribuer à protéger davantage les civils et les victimes d'armes à sous-munitions, à faciliter le développement, ainsi qu'à promouvoir l'universalisation de la Convention. Dans le cadre de sa présidence, la Suisse est profondément préoccupée par l'utilisation présumée d'armes à sous-munitions dans le conflit du Haut-Karabakh. Nous appelons tous les États et les parties à tout conflit à respecter le droit international humanitaire et à s'abstenir d'utiliser ces armes qui frappent sans distinction. Nous espérons que les États qui ne l'ont pas encore fait se joindront à la Convention

et que le projet de résolution relatif à cet instrument (A/C.1/75/L.29) bénéficiera d'un soutien aussi large que possible.

L'accumulation excessive de munitions conventionnelles reste un défi qui n'a pas encore été abordé de manière adéquate au niveau international. En réponse, nous soutenons la mise en œuvre de l'action correspondante dans le Programme de désarmement du Secrétaire général. Nous participons également au Groupe d'experts gouvernementaux sur les munitions, qui a avancé vers un rapport substantiel malgré des circonstances difficiles cette année. Nous restons déterminés à nous appuyer sur cette base solide et à mener à bien ses travaux l'année prochaine.

Enfin, qu'il me soit permis de faire quelques brèves remarques sur le cyberspace. La pandémie a révélé notre dépendance croissante aux technologies de l'information et des communications. Il est dans notre intérêt commun que le cyberspace soit régi par le droit et utilisé de manière pacifique. Notre principale priorité devrait donc être de veiller à ce que les règles existantes du droit international et les normes volontaires soient appliquées et respectées dans le cyberspace. Dans ce contexte, tant le Groupe de travail à composition non limitée que le Groupe d'experts gouvernementaux peuvent contribuer à un cyberspace libre.

Avant de conclure, qu'il me soit permis de féliciter l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, qui célèbre cette année son quarantième anniversaire, après une importante métamorphose en termes d'activités et de visibilité accrues.

La situation difficile actuelle nous oblige à repenser la sécurité internationale et le désarmement. Nous avons besoin d'une nouvelle volonté de compromis pour surmonter ces divisions. La Première Commission se doit de laisser la polarisation derrière elle et de donner une impulsion positive dans cette direction.

M. Izquierdo Ortiz de Zárate (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à vous saluer, Monsieur le Président, à l'occasion de la fête nationale de l'Espagne, et à vous féliciter, ainsi que le reste du Bureau, pour votre élection à la présidence de la Première Commission.

L'Espagne s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne en sa qualité d'observateur (voir A/C.1/75/PV.2).

Comme l'a souligné le Secrétaire général Guterres devant l'Assemblée générale il y a quelques jours (voir A/75/PV.4), nous vivons des jours décisifs. Les graves conséquences que la pandémie engendre pour l'ensemble de la planète, alors même que nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous placent devant l'impérieuse nécessité de relever ce défi mondial avec responsabilité et audace.

La sécurité internationale, objectif principal de l'Organisation en vertu de l'Article 1 de la Charte des Nations Unies et objet des travaux de la Première Commission, est sujette à ce qui est probablement le nombre de points de tension le plus élevé de ces dernières décennies. La responsabilité qui nous incombe à tous de faire face à ces menaces dans un esprit constructif est par conséquent plus grande que jamais, et nous devons saisir toutes les occasions de renforcer et de développer les instruments multilatéraux qui, depuis 75 ans, contribuent à régler ces différends.

Le Programme de désarmement du Secrétaire général illustre parfaitement la grande importance qu'il accorde à cette thématique dans l'ordre du jour mondial. Le lien étroit entre la non-prolifération, le désarmement et les objectifs de développement durable en ressort tout particulièrement, et nous souscrivons à l'approche transversale adoptée pour traiter ces questions. Pour l'Espagne, il est également crucial d'œuvrer en faveur d'un rôle accru des femmes et de l'égalité des sexes dans tous les domaines.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire, et l'Espagne continue de croire en sa pleine validité et en son immense potentiel après 50 années de contribution essentielle à la paix, la stabilité et la sécurité internationales. La Conférence d'examen du TNP, qui se tiendra en 2021, doit permettre de poursuivre, de manière simultanée et consensuelle, le renforcement de ses trois piliers.

L'Espagne souscrit au principe d'irréversibilité qui sous-tend l'engagement d'éliminer totalement les armes nucléaires, conformément à l'article VI du TNP, et le considère comme une obligation juridique internationale. Le contexte actuel en matière de sécurité internationale, caractérisé par des tensions et des conditions complexes, ne saurait servir d'excuse pour se soustraire à l'obligation d'un désarmement nucléaire universel, irréversible et durable. C'est pourquoi nous devons continuer à œuvrer en faveur de mesures qui permettront de

réaliser de véritables progrès. Aussi l'Espagne est-elle membre de l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire, qui définit des mesures concrètes, tangibles et réalistes en vue de poursuivre le désarmement.

L'Espagne souligne l'importance et la nécessité de concrétiser, dans les meilleurs délais, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, tout en reconnaissant la contribution importante que l'Organisation du Traité apporte à la paix et la stabilité mondiales. Nous souhaitons également évoquer la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, qui s'est tenue en novembre dernier. Non seulement la tenue de cette conférence est importante, mais il faut souligner la volonté d'associer toutes les parties à son déroulement.

Nous attachons une grande importance au maintien de l'architecture constituée par les engagements et traités en matière de désarmement et de maîtrise des armements, qui ont permis de garantir une longue période de paix et de stabilité. Il faut faire en sorte qu'un cadre juridique international adéquat soit toujours en place pour une maîtrise des armements efficace. Nous appelons donc à préserver les différents traités multilatéraux et bilatéraux en vigueur, tout en veillant à ce que ces instruments soient adaptés à notre époque, notamment aux nouvelles technologies et à tous les acteurs concernés.

La possibilité que des groupes terroristes et d'autres acteurs non étatiques acquièrent des armes nucléaires ou des matières radioactives représente une menace contre laquelle nous devons continuer à lutter. Nous soulignons l'importance de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires et des installations nucléaires, de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, et des résolutions 1540 (2004) et 2325 (2016) du Conseil de sécurité.

L'Espagne réitère son appui et son attachement au Plan d'action global commun, approuvé à l'unanimité par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2231 (2015). Nous considérons que cet accord demeure un élément majeur de l'architecture internationale de non-prolifération et un exemple de ce que la diplomatie multilatérale peut accomplir. C'est pourquoi nous regrettons que les États-Unis s'en soient retirés. Nous tenons également à rappeler que la confiance de la communauté internationale est intimement liée au strict respect de l'accord par l'Iran.

La question de la Corée du Nord reste une grande source de préoccupation et un défi pour notre objectif commun de stabilité mondiale. Il demeure indispensable que la Corée du Nord se conforme à toutes les résolutions du Conseil de sécurité, qu'elle mette un terme définitif à ses essais nucléaires et qu'elle applique son accord de garanties avec l'Agence internationale de l'énergie atomique tandis qu'elle s'engage sur la voie d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible.

L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) accomplit depuis sa création un travail considérable, de manière transparente et professionnelle, et nous sommes pleinement convaincus de la rigueur et de la compétence avec laquelle elle s'acquitte de son travail, auquel nous voulons apporter notre propre contribution durant notre mandat au Conseil exécutif de l'OIAC.

Nous sommes de plus en plus préoccupés par le nombre croissant de cas d'utilisation d'armes chimiques dans différents contextes. L'emploi répété d'armes chimiques en Syrie constitue l'une des principales violations du droit humanitaire de notre époque. L'Espagne réitère sa condamnation la plus péremptoire de tout emploi de ces armes interdites, quels qu'en soient les auteurs, le contexte ou le motif. La communauté internationale doit réagir avec fermeté et détermination face à l'emploi de ces armes, et en prévenir l'impunité. L'Espagne prend part à toutes les initiatives à cet égard. Nous faisons partie des fondateurs, en 2018, du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques, et nous appuyons la création du mécanisme d'établissement des responsabilités proposé par le Secrétaire général.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a une fois de plus mis en évidence le besoin urgent d'un protocole de vérification juridiquement contraignant pour assurer la mise en œuvre effective de la Convention sur les armes biologiques. Le report de la Conférence des États parties nous donne la possibilité d'envisager à nouveau le renforcement de la Convention en tenant compte des enseignements de la pandémie.

S'agissant des armes classiques, la prolifération croissante des armes légères et de petit calibre constitue une menace de plus en plus grande pour la paix, la stabilité et le progrès, entraînant des effets dévastateurs sur les sociétés dans lesquelles ce phénomène est le plus virulent. Au vu du nombre de victimes que font ces armes, celles-ci représentent de véritables armes de destruction massive. Les liens entre la violence armée

provoquée par la présence généralisée de ces armes, la criminalité organisée et l'absence de développement sont amplement démontrés. Nous espérons que la septième Réunion biennale des États, qui se tiendra en 2021, contribuera à faire progresser l'action mondiale contre ce phénomène.

En ce qui concerne les systèmes d'armes létaux autonomes, nous continuons de proposer la mise en place d'un code de conduite qui comprendrait des mesures de transparence, le renforcement de la confiance et la mise en commun des informations et meilleures pratiques, avec des développements éventuels liés à l'intelligence artificielle. Nous souhaitons également mentionner la Convention sur les mines antipersonnel et la Convention sur les armes à sous-munitions. La législation espagnole impose un régime de traitement commun en ce qui concerne ces conventions et toutes les armes qui causent des souffrances inhumaines et inacceptables. L'Espagne a également contribué à l'élaboration, par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, du projet pilote du modèle de maturité et de l'outil d'auto-évaluation des capacités de lutte contre les engins explosifs improvisés.

Le Traité sur le commerce des armes, instrument fondamental conçu pour promouvoir la transparence et la responsabilité dans la prévention du trafic d'armes, contribue incontestablement à la paix et la sécurité internationales et à la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier la cible 16.4. Nous devons redoubler d'efforts pour parvenir à son universalisation et aider les États, par l'intermédiaire du Fonds d'affectation volontaire pour la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes, à élaborer des cadres juridiques et institutionnels qui facilitent la mise en œuvre du Traité au niveau national et permettent de s'attaquer aux problèmes de détournement d'armes.

La cybersécurité occupe une place de plus en plus importante dans nos travaux et nous devons nous appuyer sur les progrès notables réalisés par le Groupe de travail à composition non limitée et le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale. L'élaboration d'un programme d'action visant à promouvoir un comportement responsable des États dans le cyberspace constituerait un pas important dans la bonne direction. De même, nous considérons toujours qu'il est urgent de nous attaquer en priorité à

l'augmentation du nombre d'incidents malveillants et illégaux dans le cyberspace.

L'Espagne plaide en faveur d'un espace extra-atmosphérique sûr et durable et préconise son utilisation pacifique en tant que bien commun de l'humanité, au profit de tous, au travers de comportements responsables face aux menaces qui nous préoccupent. Nous soulignons qu'il importe d'élaborer des mesures de confiance, de mener des activités spatiales en toute transparence et de nous engager à prévenir une course aux armements dans l'espace. Nous sommes par conséquent préoccupés par la mise au point d'armes antisatellites de plus en plus nombreuses, y compris celles basées sur terre, et insistons pour que ces questions soient abordées rapidement, dans le cadre d'un effort international de prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous exhortons en outre tous les États à s'abstenir de détruire des objets dans l'espace, car cela pourrait générer des débris dangereux pour la sécurité des activités spatiales.

Enfin, je tiens à évoquer le mécanisme de désarmement, qui souffre depuis des années d'une paralysie menaçant de devenir structurelle. De l'avis de l'Espagne, nous ne devons pas abandonner la structure institutionnelle existante, mais plutôt déployer tous les efforts nécessaires pour la redynamiser, en faisant de l'universalité l'objectif ultime de ces efforts. Nous exhortons la Conférence du désarmement à surmonter ses divergences et à établir un programme de travail fondé sur le dialogue et la confiance, qui lui permettra ainsi de retrouver rapidement le chemin des négociations, lesquelles constituent sa tâche principale.

Je terminerai en exprimant notre espoir que la Première Commission donne lieu à un débat ouvert qui rapprochera les positions et renforcera la confiance entre nous tous.

M. Mimouni (Algérie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur l'Ambassadeur Agustín Santos Maraver, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. J'adresse également mes félicitations aux autres membres du Bureau. Je vous souhaite plein succès dans vos efforts et vous assure de la coopération et de l'appui sans réserve de l'Algérie.

Alors que nous entamons une session unique en son genre et sans précédent, qui coïncide avec le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation, les armes nucléaires continuent de représenter une menace

grave et persistante pour l'humanité. De fait, le désarmement nucléaire est à la croisée des chemins. La méfiance et la concurrence entre les États dotés d'armes nucléaires s'intensifient. Le régime de désarmement et de non-prolifération se délite. Les divergences se multiplient sur la manière de concrétiser notre vision commune d'un monde exempt d'armes nucléaires. La présente session revêt par conséquent une importance particulière et doit être l'occasion de renouveler et d'accroître nos efforts pour faire face à ces défis grandissants.

En tant qu'État partie au principal traité relatif aux armes de destruction massive, l'Algérie demeure fermement convaincue que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie contre leur emploi ou la menace de leur emploi. Nous partageons les préoccupations d'autres États non dotés d'armes nucléaires face au peu de progrès accomplis pour honorer les obligations en matière de désarmement nucléaire, ainsi qu'au perfectionnement et au développement des armes nucléaires existantes, qui ne constituent rien de moins qu'une violation des obligations juridiques en la matière.

À cet égard, et sur la base de la position de principe qu'elle défend de longue date concernant le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), l'Algérie restera parmi les États qui plaident en faveur de sa mise en œuvre complète et rapide, en tant que pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires, ainsi que de l'application intégrale, non discriminatoire et équilibrée de ses trois piliers. De plus, nous demandons à nouveau aux États dotés d'armes nucléaires parties au TNP de s'acquiescer des obligations qui leur incombent en vertu du Traité, et exhortons toutes les parties qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité sans condition.

La célébration, cette année, du cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du TNP et du vingt-cinquième anniversaire de sa prorogation pour une durée indéfinie doit donner aux États parties une occasion unique et symbolique d'entreprendre une évaluation et un examen complets de l'état actuel d'application du Traité, du respect des obligations et engagements antérieurs qui en découlent et des problèmes qui empêchent sa mise en œuvre intégrale.

C'est dans cette perspective que l'Algérie, ainsi que 16 États animés de vues similaires, ont publié un communiqué conjoint en mai 2020 pour commémorer le cinquantième anniversaire du TNP et renouveler notre engagement collectif. Dans la perspective de la dixième Conférence d'examen du Traité, l'Algérie appelle tous

les États à œuvrer pour préserver sa crédibilité et sa viabilité, ainsi que pour parvenir à son universalité et atteindre ses objectifs, par l'adoption d'un document final équilibré et complet.

La délégitimation des armes nucléaires est une étape nécessaire pour préserver le monde du danger qu'elles représentent. C'est évidemment pour cela que mon pays a rejoint cette voie et a consciencieusement soutenu le processus visant leur interdiction. À cet égard, l'Algérie a fait partie des premiers signataires du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui constitue une contribution cruciale au désarmement nucléaire. Comme l'a déclaré mon ministre à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à la commémoration de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, l'Algérie a l'intention de ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires dans un avenir très proche.

L'Algérie continue de subir les conséquences catastrophiques, pour l'être humain et l'environnement, des essais nucléaires qui ont été menés sur son territoire à l'époque coloniale. Par conséquent, comme nous l'avons déclaré à maintes reprises, rien ne peut remplacer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Son entrée en vigueur doit être une priorité. Il est donc de la plus haute importance que les huit pays visés à l'annexe 2 qui n'ont pas encore signé ou ratifié le TICE le fassent dès que possible. En sa qualité de coprésidente, jusqu'en 2021, de la Conférence convoquée en vertu de l'article XIV du Traité, l'Algérie ne ménagera aucun effort pour œuvrer à l'entrée en vigueur du TICE dans les meilleurs délais.

Nous en convenons tous, la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde entier constitue non seulement une mesure de confiance, mais aussi un pas concret vers l'élimination totale et générale des armes nucléaires. C'est pourquoi l'Algérie a contribué, au sein de sa région, à l'adoption du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, également connu sous le nom de traité de Pelindaba. Mon pays, qui a été l'un des premiers États africains à ratifier ce Traité, invite les autres États à signer et à ratifier les trois protocoles y annexés.

Dans ce contexte, l'Algérie se félicite également que la première Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive se soit tenue avec succès en novembre 2019. Cette conférence a constitué une avancée majeure, et toutes les parties invitées ont

été appelées à participer dans un esprit constructif à sa deuxième session, en 2021, afin de négocier un traité juridiquement contraignant permettant de mettre en œuvre la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient.

En ce qui concerne les autres instruments liés aux armes de destruction massive, l'Algérie estime que la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques sont des maillons importants du dispositif juridique international, et préconise leur mise en œuvre effective. Nous appelons également au renforcement de la coopération internationale afin de permettre le transfert de technologies chimiques et biologiques, en particulier au profit des pays en développement.

S'agissant des armes classiques, le commerce illicite des armes légères et de petit calibre continue de représenter une menace lourde et persistante pour la paix, la sécurité et la stabilité de nombreuses régions du monde, en particulier en Afrique. En ce qui la concerne, l'Algérie continue d'accorder une grande importance à la sécurisation de ses frontières et ne s'épargne aucun effort pour démanteler les réseaux criminels et contribuer à la lutte contre le fléau croissant du terrorisme, en particulier dans la région du Sahel. Dans cette optique, l'Algérie attend avec intérêt la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui sera convoquée en 2021.

En droite ligne de sa politique méditerranéenne, fondée sur les principes de coopération, de bon voisinage et de respect mutuel, l'Algérie, comme les années précédentes, soumettra à la Première Commission, au cours de la présente session, son projet de résolution annuel intitulé « Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée » (A/C.1/75/L.31). À cet égard, la délégation algérienne compte sur l'appui et le coparrainage de tous les Membres en vue de l'adoption de ce projet de résolution.

L'Algérie souligne qu'il importe de prévenir une course aux armements dans l'espace au moyen d'un instrument juridiquement contraignant qui compléterait le cadre juridique international et permettrait une exploration de l'espace sur un pied d'égalité, dans le respect des principes de non-appropriation et d'utilisation pacifique de l'espace, conformément aux cinq traités de l'ONU régissant les activités spatiales.

J'en viens aux autres mesures de désarmement et à la sécurité internationale. L'Algérie se félicite de l'avancement des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale. Nous réitérons notre volonté de coopérer dans un esprit constructif avec tous les États Membres afin d'assurer le succès de ce premier processus institutionnel ouvert à tous, lancé sous les auspices de l'ONU, et de favoriser l'adoption de son rapport final par consensus en 2021.

Malheureusement, le mécanisme de désarmement des Nations Unies se délite. La Conférence du désarmement continue de pâtir d'un manque de volonté politique, raison principale de son blocage fâcheux. Nous exhortons donc tous les États membres de la Conférence du désarmement à convenir d'un programme de travail équilibré et complet. Mon pays, qui a assuré la première présidence tournante de la Conférence du désarmement en 2020, a présenté, au nom des six Présidents de la Conférence, un ensemble de documents destinés à améliorer le fonctionnement de la Conférence et à le rendre plus efficace, lesquels pourraient servir de base à la redynamisation de l'instance.

En outre, l'Algérie est préoccupée par l'incapacité de la Commission du désarmement à tenir ses sessions d'organisation et de fond en 2019, et elle espère qu'en s'attaquant aux problèmes sous-jacents et en évitant de politiser ses travaux, la Commission pourra tenir ses sessions de fond en 2021 dans un cadre officiel, afin de s'acquitter de son mandat.

Pour terminer, alors que le monde est confronté à une nouvelle menace qui nécessite notre entière solidarité et notre engagement commun, ce défi ne doit pas entraver les efforts considérables que nos pays ont consentis pour établir et renforcer l'architecture du désarmement. Tandis que nous nous engageons sur la voie d'une action plus mondiale face à la maladie à coronavirus (COVID-19) et à ses conséquences, nous devrions nous inspirer des précieuses réalisations accomplies par le multilatéralisme et nous efforcer de réaliser des progrès plus tangibles en matière de désarmement et de non-prolifération. Nous avons une lourde responsabilité, et le moment est venu pour nous, en tant qu'États, de démontrer que nous sommes prêts à récolter les fruits de nos engagements.

Enfin, ma délégation s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des États arabes (voir A/C.1/75/PV.2).

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation polonaise, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Première Commission, et à vous assurer de l'appui et de la coopération sans réserve de la Pologne dans l'exercice de vos fonctions.

La Pologne s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur (voir A/C.1/75/PV.2). Je voudrais également mettre quelques points en exergue à titre national.

La pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19) a également eu des répercussions sur le programme de désarmement et de non-prolifération. Dans ce contexte, nous espérons que les conditions permettront à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de se dérouler dans les meilleurs délais à New York, dans son format intégral.

Cinquante ans après son entrée en vigueur, le TNP reste la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et de désarmement nucléaires. La communauté internationale doit faire tout son possible pour renforcer, universaliser et appliquer les dispositions du Traité. La Pologne, en tant que membre du Bureau du TNP et Présidente de la Grande Commission II, attache beaucoup d'importance au succès de la Conférence.

Le système mondial de maîtrise des armements continue malheureusement de se détériorer. À ce jour, le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (nouveau Traité de réduction des armements stratégiques) demeure le seul mécanisme de maîtrise des armements non conventionnels en place, après l'extinction du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire du fait du non-respect de longue date de ce traité par la Fédération de Russie. Toutefois, l'espoir existe de voir les pourparlers actuellement menés par les États-Unis et la Russie sur la maîtrise des armements non seulement aboutir à la prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, mais aussi créer des conditions propices à des négociations sur un nouveau cadre de maîtrise des armements plus vaste, portant sur tous les types d'armes nucléaires, y compris sur la composante non stratégique. Nous sommes également favorables à l'élargissement du dialogue à la Chine. Son aspiration à jouer le rôle d'un État doté d'un potentiel militaire important exige non seulement le développement de sa force militaire, mais surtout une responsabilité

fondée sur la transparence et la confiance. Nous comptons sur une réaction positive de Beijing, en réponse aux nombreuses voix qui s'élèvent à ce sujet au sein de la communauté internationale.

La résurgence des armes chimiques reste l'une des menaces les plus graves qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. La Pologne est profondément préoccupée par le fait que, en dépit de leur interdiction, des armes chimiques ont été utilisées dans le monde entier ces dernières années, notamment en Iraq, en Malaisie, en République arabe syrienne et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Malheureusement, nous avons dernièrement été témoins de nouveaux faits nouveaux inquiétants qui confirment que le danger de l'emploi d'armes chimiques est bien réel et qu'il nécessite une action conjointe et résolue de notre part. À cet égard, nous condamnons avec la plus grande fermeté la tentative d'empoisonnement de M. Alexei Navalny en Fédération de Russie. Toute violation du droit international résultant de l'emploi d'armes chimiques doit faire l'objet d'une enquête approfondie. Nous exigeons que les auteurs de tels actes soient amenés à répondre.

Nous devons émettre un signal clair et sans équivoque, suivi de mesures tangibles. L'Assemblée générale doit envoyer, au nom de la communauté internationale tout entière, un puissant message d'appui à la Convention sur les armes chimiques et à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Le projet de résolution de cette année sur l'application de la Convention sur les armes chimiques (A/C.1/75/L.36), que la Pologne présentera à l'Assemblée générale, comme les années précédentes, offre une excellente occasion à cet égard. Les efforts que nous avons déployés pour enrayer la prolifération des armes chimiques ont produit des résultats indéniables, mais nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers ni négliger les défis qui subsistent dans ce domaine.

Les menaces qui pèsent sur la sécurité mondiale persistent. La dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la République populaire démocratique de Corée demeure un impératif absolu et une priorité pour l'ensemble de la communauté internationale. Par conséquent, nous demandons aux autorités nord-coréennes d'abandonner leurs programmes nucléaires et de missiles balistiques, de cesser immédiatement toutes les activités y afférentes, de se conformer à nouveau au TNP et aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de respecter pleinement

les nombreuses résolutions du Conseil de sécurité à ce sujet, ainsi que de signer et de ratifier sans plus tarder le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la Convention sur les armes chimiques.

En ce qui concerne une autre question régionale d'importance pour la sécurité mondiale, nous avons pris acte du dernier rapport de l'AIEA et de la déclaration conjointe publiée par le Directeur général Rafael Grossi et l'Iran, en août. Il s'agit là d'un pas dans la bonne direction pour faire la lumière sur les questions en suspens concernant la mise en œuvre des garanties par l'Iran. Dans le même temps, nous soulignons qu'il est capital que l'Iran mette pleinement en œuvre les engagements qu'il a pris dans le cadre du TNP et du Plan d'action global commun. Le non-respect des dispositions du Plan d'action relatives au dépassement des stocks d'uranium et des niveaux d'enrichissement est une source de grave préoccupation, et les autorités iraniennes doivent y mettre fin rapidement afin de se conformer pleinement à l'accord. À cet égard, la Commission peut être assurée que la Pologne, en tant que membre nouvellement élu du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, ne ménagera aucun effort pour travailler et coopérer avec la communauté internationale afin de conforter et renforcer le rôle de l'Agence.

Les événements de cette année ont fait ressortir l'importance d'un cyberspace libre, ouvert, stable et sûr. La Pologne poursuivra ses efforts pour garantir le comportement responsable des États et pour mettre en œuvre le cadre stratégique de prévention des conflits dans le cyberspace. La Pologne est favorable à une coopération fondée sur l'application du droit international en vigueur, en particulier l'intégralité de la Charte des Nations Unies, ainsi que sur les 11 normes de comportement responsable des États dans le cyberspace convenues par le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale. Les conclusions des travaux du Groupe de travail à composition non limitée et du Groupe d'experts gouvernementaux ouvriront la voie aux prochaines étapes axées sur la mise en œuvre des normes déjà convenues.

Dans ce sens, la Pologne rejoint et appuie les initiatives conçues pour favoriser une meilleure compréhension des vues des États sur la mise en œuvre du droit international dans le cyberspace, et pour promouvoir les mesures de confiance et le renforcement des capacités en fonction des besoins réels des différents États.

Les technologies émergentes forment le socle de nouveaux moyens et méthodes de guerre, soulevant ainsi des questions fondamentales qui transcendent les concepts traditionnels des relations internationales et du droit international. Du point de vue de la sécurité, des préoccupations se font jour quant au potentiel des nouvelles armes de déstabiliser les relations de sécurité et d'accroître l'imprévisibilité, ce qui pourrait être le cas des nouveautés sophistiquées que sont les armes hypersoniques et les nouveaux systèmes antisatellites, par exemple. La possibilité d'utiliser les nouvelles technologies pour mener des activités malveillantes qui ne respectent pas les seuils traditionnels de l'emploi de la force armée suscite des inquiétudes. En raison de l'évolution rapide des enjeux liés à la technologie, les instruments juridiquement contraignants risquent de ne pas nous apporter de solutions appropriées. Nous devrions plutôt chercher des solutions plus pragmatiques, en commençant par davantage de mesures de transparence et de confiance.

Pour terminer, nous sommes fermement convaincus que nos délibérations cette année produiront d'importants résultats et nous permettront de jeter les bases nécessaires et de donner un nouvel élan aux questions liées à la maîtrise des armements, à la non-prolifération et au désarmement, qui demeurent un paradigme immuable de l'architecture de sécurité mondiale.

M^{me} Squeff (Argentine) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis en premier lieu de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, et de vous assurer de la pleine coopération de ma délégation. Je vous transmets également mes félicitations à l'occasion de la fête nationale de l'Espagne. Je tiens aussi à remercier le Président de l'Assemblée générale et la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement de leur présence et de leurs déclarations (voir A/C.1/75/PV.2).

Beaucoup de choses ont changé depuis la précédente session de la Commission. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) à laquelle nous sommes confrontés fait surgir des défis et menaces qui nécessitent des engagements effectifs et efficaces. L'Argentine s'est forgé une politique de sécurité internationale et de non-prolifération à deux niveaux : le premier concerne le respect du droit au développement et à l'utilisation pacifique des technologies avancées ; le second a trait à la non-prolifération des armes de destruction massive – qu'elles soient nucléaires, chimiques ou biologiques –, de leurs vecteurs et des technologies connexes.

L'opinion publique internationale exige des propositions concrètes en faveur d'un désarmement irréversible, vérifiable et transparent. L'Argentine adhère à cette vision. Le fait de tarder à honorer les obligations contractées pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires ne rend pas ces engagements caducs ; au contraire, cela renforce la nécessité de faire entendre des réclamations.

Malheureusement, nous savons d'expérience que les avancées en matière de paix, de sécurité et de stabilité mondiales ne peuvent être considérées comme acquises et qu'elles nécessitent une mobilisation permanente pour consolider les accords qui sous-tendent ces progrès. Pour l'Argentine, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. La prochaine Conférence des parties chargées d'examiner le TNP, qui sera présidée par l'Argentine, sera l'occasion d'insister sur l'importance de préserver l'équilibre entre les obligations et les droits des États parties, équilibre qui, après plus de 50 ans, reste valable aujourd'hui.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un objectif clair et urgent. Nous nous réjouissons que, chaque année, de plus en plus d'États prennent la décision de le signer ou de le ratifier. Toutefois, l'entrée en vigueur effective du Traité ne pourra probablement intervenir que si les États visés à l'annexe 2 agissent dans ce sens.

Dans le contexte international actuel d'érosion des accords sur le désarmement et la non-prolifération, l'Argentine exprime son appui au Plan d'action global commun et convient qu'il a constitué un pas en avant dans la recherche d'une solution globale au différend suscité par le programme nucléaire iranien et contribué concrètement à la non-prolifération et à la sécurité internationale. L'Argentine souligne une fois de plus l'importance de préserver l'effort de négociation qui a abouti à cet accord.

L'Argentine estime que la vérification est fondamentale et qu'elle est applicable non seulement aux instruments de non-prolifération mais aussi dans le domaine du désarmement. Il est particulièrement important, pour un pays comme l'Argentine, de souligner le rôle que jouent les États non dotés d'armes nucléaires pour légitimer le processus de désarmement et sa vérification, notamment dans le cadre de l'article VI du

TNP. Il est impératif de renforcer les capacités dans ce sens, afin que tous les pays, qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires, puissent contribuer et participer au processus.

L'Amérique latine a toujours été à l'avant-garde dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération. Dès 1991, l'Argentine et le Brésil ont créé l'Agence argentino-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires afin de mettre en œuvre des garanties réciproques, renforçant ainsi la confiance mutuelle et la confiance de la communauté internationale dans le caractère exclusivement pacifique de nos projets nucléaires respectifs. Le fait que l'Agence existe depuis plus de 25 ans démontre qu'il existe des alternatives viables pour d'autres régions dans lesquelles la méfiance persiste.

Avant même l'entrée en vigueur du TNP, le Traité de Tlatelolco de 1967 a apporté une contribution concrète et effective à la paix et à la sécurité régionales et mondiales. L'Argentine appelle une nouvelle fois les États dotés d'armes nucléaires à revenir sur les déclarations interprétatives des protocoles du Traité.

L'emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient les auteurs, le lieu ou les circonstances, est inacceptable et constitue une violation flagrante des obligations internationales découlant de la Convention sur les armes chimiques et du droit international, et toute personne responsable de leur utilisation doit être traduite en justice. Nous devons nous efforcer d'agir en maintenant une unité de vues et en évitant les divisions politiques qui pourraient affaiblir l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

L'Argentine réaffirme l'importance fondamentale de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction et renouvelle son engagement à poursuivre sa coopération active et constructive aux fins de la mise en œuvre intégrale et de l'universalisation de la Convention, notamment en proposant des mesures de confiance.

L'Argentine a continué à jouer un rôle actif dans la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, en s'employant à actualiser constamment son cadre réglementaire, en participant aux principaux mécanismes de coordination liés à la non-prolifération et à la sécurité technologique et physique et en renforçant ses capacités pour mettre effectivement en œuvre le mandat de la résolution. L'Argentine a œuvré à cette

fin en coordination avec tous les organes nationaux compétents afin de mettre à jour son rapport national de mise en œuvre et son tableau y afférent, qui ont été soumis en 2019.

L'Argentine est préoccupée par la recrudescence des activités malveillantes dans le cyberspace, qui ont affecté – au plus fort de la pandémie – le fonctionnement régulier des établissements de santé et d'enseignement, des institutions publiques et d'autres infrastructures critiques. L'Argentine participe activement aux réunions du Groupe de travail à composition non limitée sur la cybersécurité, instance inclusive et transparente, et espère que, en mars prochain, il conviendra de recommandations qui contribueront à promouvoir un comportement responsable des États et un cyberspace ouvert, libre, sûr et pacifique.

L'Argentine, qui reconnaît l'intérêt commun que revêtent, pour toute l'humanité, l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques, et le droit souverain de chaque État d'y participer, est convaincue des bienfaits que son exploitation peut apporter au développement humain.

L'Argentine estime donc que prévenir une course aux armements dans l'espace permettrait d'éviter une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. L'Argentine considère qu'il est nécessaire de négocier, à la Conférence du désarmement, un instrument juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Dans l'intervalle, il ne fait aucun doute que l'adoption de mesures internationales de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales est souhaitable et nécessaire.

Les armes de petit calibre restent un problème crucial qui compromet la paix et la stabilité. La mise au point de ces armes et leur commerce non réglementé sont susceptibles d'intensifier les conflits armés. Leur impact ne se mesure pas seulement par les milliers de morts et les millions de blessés qu'elles causent chaque jour, mais aussi par la manière dont elles perturbent l'accès à la santé, aux marchés, à l'éducation et aux droits humains.

Il convient donc de réaffirmer l'importance des mécanismes internationaux sur la question et la nécessité d'explorer les synergies qu'ils recèlent. Le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, l'Instrument international de traçage,

le Protocole relatif aux armes à feu et le Traité sur le commerce des armes sont des instruments cruciaux à cet égard.

En tant que coauteur du Traité sur le commerce des armes, l'Argentine y attache une grande importance et maintient un rôle actif et un engagement continu à son égard. Mon pays a également présidé la sixième Conférence des États parties au Traité, qui s'est tenue dans le cadre d'une procédure écrite en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

L'Argentine continue de promouvoir des mesures de confiance et de transparence dans divers domaines et a participé activement à la création du Registre des armes classiques. Notre présidence du Groupe d'experts gouvernementaux sur la tenue du Registre des armes classiques et les modifications à y apporter, créé en application de la résolution 71/44, atteste de notre engagement en la matière. Cette année, l'Argentine présentera également un projet de résolution intitulé « Information sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques », pour lequel elle espère pouvoir compter une fois de plus sur le large soutien de la communauté internationale.

M. Uzunovski (Macédoine du Nord) (*parle en anglais*) : La Macédoine du Nord souscrit à la déclaration prononcée par le représentant de l'Union européenne en sa qualité d'observateur (voir A/C.1/75/PV.2). Nous voudrions également faire les remarques suivantes à titre national.

Cette période sombre et les conditions particulières de la présente session nous rappellent la nécessité d'une coopération plus étroite et d'un multilatéralisme efficace, qui seront particulièrement importants pour les travaux de la Première Commission.

La Macédoine du Nord attache une grande importance à la stabilité et à la coopération régionales dans sa politique étrangère. Comme ce fut le cas il y a deux ans, nous avons déposé cette année un projet de décision au titre du point 97 de l'ordre du jour afin de maintenir à l'ordre du jour de l'Assemblée générale la question relative à la promotion des relations de bon voisinage, de la coopération et de l'intégration en Europe du Sud-Est. Selon nous, cette question revêt une importance capitale pour les Balkans occidentaux et la région dans son ensemble, mais aussi pour l'Europe. Nous avons entamé ce processus il y a de nombreuses années, conscients

de son importance cruciale pour la sécurité, la stabilité à long terme et le développement durable de la région. Nous consacrerons une grande partie de notre déclaration à ce point de l'ordre du jour.

Au cours des deux dernières années, la région a connu des évolutions positives, qui ont favorisé l'émergence d'un climat plus encourageant dans les Balkans. Nous estimons que ces progrès doivent être dûment pris en compte dans la session de cette année.

Après sa signature en juin 2018, l'Accord dit de Prespa est entré en vigueur en février 2019, réglant ainsi un différend vieux de 27 ans avec la Grèce. En tant que petit pays d'Europe du Sud-Est, nous avons contribué à la stabilité régionale en réglant un différend complexe grâce à la médiation de l'Envoyé personnel du Secrétaire général, dont le rapport sur l'activité de l'Organisation publié l'année dernière (A/74/1) mentionnait à juste titre l'accord entre la Macédoine du Nord et la Grèce comme l'un des faits positifs de la dernière période considérée.

Ce succès confirme une fois de plus que le dialogue et la diplomatie demeurent les meilleures approches pour régler les problèmes et les différends, ainsi que pour créer les conditions propices à la poursuite du développement. L'Accord de Prespa, ainsi que le Traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération, que nous avons signé avec la Bulgarie, ont accéléré notre intégration à l'OTAN, dont nous sommes devenus cette année le trentième membre.

Il s'agit là d'une avancée qui devrait servir de catalyseur à d'autres processus de transformation dans l'Europe du Sud-Est. Il reste à mettre en œuvre de bonne foi ce que nous avons convenu, en observant les meilleures pratiques et les normes juridiques internationales, dans l'intérêt non seulement de nos deux pays, mais aussi de toute la région. Parallèlement aux progrès considérables que nous avons réalisés sur le front des réformes dans notre pays, nous avons présenté des arguments solides en faveur de l'ouverture de négociations d'adhésion à l'Union européenne qui, nous l'espérons, débiteront en décembre.

Nous voudrions mentionner un bon exemple de coopération régionale fructueuse, à savoir les activités entreprises avec les partenaires d'appui du Centre régional de vérification et d'assistance à la mise en œuvre en matière de contrôle des armes, notamment au cours de la phase 1 du programme de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et de protection contre les risques chimiques, biologiques, radiologiques

et nucléaires. Tous les pays ont enregistré des résultats notables dans le cadre de ce programme : les cadres stratégiques nationaux ont été renforcés, des politiques adéquates ont été mises en place et des plans d'action spécifiques ont été adoptés.

Nous appuyons aussi résolument l'ensemble des initiatives et des processus en cours, menés par divers acteurs, qui contribuent à la stabilité de la région et à son intégration à l'Union européenne.

Malheureusement, la région reste confrontée à des défis et à des différends politiques non résolus qui pourraient porter atteinte à sa stabilité globale et risquent de réduire à néant les progrès réalisés ces dernières années. La solution à ces problèmes dépend de notre capacité à briser les mythes historiques et à vaincre les idéologies de domination.

Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour relever les défis qui subsistent. C'est pourquoi il est essentiel de continuer à promouvoir une culture de bon voisinage, de coopération, de stabilité et d'intégration afin de contribuer au développement global de la région. Grâce à cette approche et à la lumière des exemples positifs de ces deux dernières années, même les problèmes les plus complexes qui paraissent insolubles peuvent être surmontés. Il est temps de renoncer à la méfiance et de jeter les bases d'une nouvelle ère dans les Balkans.

Il est vrai que la responsabilité de la stabilité et du développement en Europe du Sud-Est incombe au premier chef aux pays de la région. Mais il est tout aussi vrai que la poursuite de l'intégration dans l'Union européenne des pays de cette partie de l'Europe a eu une incidence favorable sur la situation générale et la stabilité de la région. Le projet de paix le plus réussi de l'histoire, la fondation de l'Union européenne, sera achevé lorsque tous les pays de notre région y seront pleinement intégrés.

Qu'il me soit permis de développer nos positions sur d'autres questions pertinentes pour le travail de la Première Commission.

Le 24 décembre, le Traité sur le commerce des armes fêtera son sixième anniversaire. Nous attachons une grande importance à ce traité, car il s'agit d'un document de premier ordre. La Macédoine du Nord partage l'avis des pays qui estiment que les transferts d'armes contribuent encore dans une large mesure à la souffrance humaine. Nous appuyons l'appel à une application ferme et effective du Traité sur le commerce

des armes. Les obligations en matière d'établissement de rapports prévues par l'article 13 du Traité sont fondamentales pour assurer la transparence du commerce mondial des armes, et nous plaçons en faveur de la transparence dans tous les processus relevant du Traité sur le commerce des armes. Nous nous associons également à l'appel en faveur de son universalisation.

En ce qui concerne les processus liés aux technologies de l'information et des communications, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a mis en évidence le rôle majeur qu'elles jouent dans de multiples aspects de notre vie. Pourtant, nos sociétés sont aux prises avec un défi de taille, posé par ceux qui cherchent à exploiter les priorités stratégiques d'autres pays pour leurs propres intérêts, qu'il s'agisse de menaces hybrides, de cyberattaques ou, plus grave encore dans notre région, d'informations fallacieuses. Les campagnes de désinformation ciblées peuvent saper considérablement la confiance de la population dans les institutions publiques en remettant en cause les valeurs fondamentales des sociétés, et elles sont déjà devenues un dénominateur commun notoire.

Afin d'être à même de lutter plus efficacement contre ce phénomène et d'être mieux préparée, la Macédoine du Nord a adopté en 2018 une stratégie nationale de cybersécurité assortie d'un plan d'action dont la mise en œuvre se poursuivra jusqu'à fin 2022.

Nous suivons de près les travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et appuyons résolument la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques. Nous partageons les préoccupations quant à l'emploi éventuel d'armes chimiques. Nous appuyons également les mécanismes d'enquête indépendants, car l'emploi d'armes chimiques est totalement inacceptable, quelles que soient les circonstances, et constitue une violation grave du droit international humanitaire. C'est pourquoi nous devons veiller à ce que les responsables de ces crimes aient à répondre de leurs actes, tant au niveau national qu'international.

Au vu de la situation très préoccupante qui prévaut actuellement en ce qui concerne les traités régissant les armes nucléaires, nous partageons les inquiétudes relatives au risque persistant d'un éventuel emploi d'armes nucléaires et aux conséquences humanitaires et environnementales catastrophiques qui en découleraient.

Cette année est marquée par de nombreuses dates importantes. Au moment où nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations

Unies et le cinquantième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous commémorons également les 75 ans du premier essai et de la première utilisation d'armes nucléaires en temps de guerre. Nous voulons croire que ces jalons inciteront les principales parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à faire plus d'efforts qu'au cours des conférences précédentes pour parvenir à un accord sur les questions épineuses, afin que la Conférence d'examen de 2021 soit couronnée de succès.

En outre, toutes les parties au Traité sur la non-prolifération doivent apporter leur pierre à l'édifice afin de parvenir à obtenir un résultat qui renforce le régime de non-prolifération et nous place sur une voie plus prometteuse. À ce stade, il sera essentiel d'obtenir des résultats. Même s'ils portent sur des points spécifiques, ce sera préférable à l'impasse dans laquelle nous nous trouvons. La Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2021 doit déboucher sur un résultat fructueux qui rétablira la confiance dans le régime et ses piliers.

La situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui nous rappelle avec force le niveau d'engagement qui doit être le nôtre en ce qui concerne les dispositions et les piliers de la Convention sur les armes biologiques. En tant qu'État partie attaché à la mise en œuvre de la Convention sur les armes biologiques, nous avons présidé la Réunion des États parties à deux reprises au cours des 13 dernières années. Nous souscrivons pleinement à la position du Secrétaire général selon laquelle nous devons « réfléchir de manière créative à l'évolution future de la Convention et à la manière de préserver son rôle central dans la prévention de l'utilisation abusive de la biologie à des fins hostiles ».

Pour terminer, permettez-moi, Monsieur le Président, de réaffirmer que la Macédoine du Nord appuie vos efforts et votre travail en vue de mener à bien cette session de la Première Commission.

M. Sautter (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne en sa qualité d'observateur (voir A/C.1/75/PV.2).

Je voudrais, au nom de l'Allemagne, vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission. Soyez assuré du plein appui de mon pays.

La présente session de la Première Commission se déroule dans le contexte d'une actualité préoccupante. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a bouleversé la diplomatie. Dans le même temps, notre sécurité commune et l'ordre multilatéral fondé sur des règles, notamment dans le domaine de la maîtrise des armements, continuent d'être remis en question.

Le récent attentat perpétré contre Alexei Navalny, en Russie, au moyen d'un agent neurotoxique extrêmement dangereux, constitue une évolution particulièrement inquiétante. Il s'agit d'un nouveau cas scandaleux d'emploi d'une arme chimique, deux ans après l'utilisation d'une arme similaire par la Russie sur le territoire britannique. L'utilisation d'un agent neurotoxique a été confirmée par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) ainsi que par trois laboratoires nationaux indépendants. Cette situation suscite une vive inquiétude au niveau international, car tout emploi d'armes chimiques, en tout lieu, à tout moment, par quiconque et en toutes circonstances, est inadmissible et va à l'encontre des normes et règles internationales en la matière. Nous demandons une nouvelle fois à la Russie, sur le territoire de laquelle l'attaque a eu lieu, de mener l'enquête et de révéler sans délai et en toute transparence les circonstances de ce crime. La Russie n'a à ce jour fourni aucune explication crédible.

L'emploi d'armes chimiques en Syrie a illustré les effets dévastateurs de ce type d'arme particulièrement odieux sur le peuple syrien et sur l'ensemble du pays. Le premier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification a constitué une étape importante dans la lutte contre l'impunité.

Nous exhortons tous ceux qui continuent à appuyer le régime d'Assad et à couvrir ses crimes, en particulier la Fédération de Russie, à assumer enfin leurs responsabilités. La Russie devrait user de son influence sur la Syrie pour l'amener à respecter enfin les obligations qui lui incombent au titre de la Convention sur les armes chimiques.

L'Allemagne reste déterminée à soutenir les efforts déployés pour s'opposer à de telles violations du Protocole de Genève et de la Convention sur les armes chimiques, et réaffirme sa pleine confiance dans les compétences techniques, l'objectivité, l'impartialité et l'indépendance du Secrétariat technique de l'OIAC.

J'en viens maintenant aux questions du désarmement nucléaire, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. Aujourd'hui, nous aurions dû faire le

point sur la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, mais la COVID-19 a contraint le monde à revoir radicalement ses programmes. Nous avons désormais plus de temps pour préparer minutieusement la Conférence d'examen et renforcer conjointement le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires, qui se trouve à un moment charnière. La tâche demeure considérable et les risques d'escalade sont élevés.

C'est dans ce contexte que le Ministre des affaires étrangères Heiko Maas a organisé deux séances du Conseil de sécurité à l'appui du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en 2019 et 2020. D'ailleurs, 2021 doit être l'année au cours de laquelle la communauté du Traité dans son ensemble ajoute de nouveaux chapitres à l'histoire jalonnée de succès du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. À cette fin, nous appuyons fermement les efforts déployés par l'Ambassadeur Zlauvinen pour déterminer la date et le cadre idéaux pour la tenue d'une conférence en bonne et due forme, dans un climat propice au succès. Le succès se mesurera par des progrès dans chacun des trois piliers du Traité sur la non-prolifération. Face à un certain nombre de tendances inquiétantes, il est d'autant plus important de montrer que l'article VI doit être appliqué. Œuvrons en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires.

À leur réunion tenue à Berlin au début de l'année, les Ministres des affaires étrangères de l'Initiative de Stockholm ont présenté un large éventail de mesures concrètes que les États dotés d'armes nucléaires peuvent prendre dès maintenant pour faire progresser le désarmement nucléaire : la retenue dans les stratégies nucléaires, la transparence concernant les arsenaux et des mesures visant à réduire les risques nucléaires. Nous demandons aux États dotés d'armes nucléaires de montrer l'exemple et de prendre ces mesures dès aujourd'hui. Dans le même temps, les États non dotés d'armes nucléaires peuvent et doivent contribuer à jeter les bases d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Nous pouvons contribuer à réduire le risque d'escalade involontaire. C'est pourquoi l'Allemagne, conjointement avec la Finlande, a assumé la coprésidence des travaux sur la réduction du risque nucléaire dans le cadre de l'initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire ».

Nous pouvons tous faire davantage pour promouvoir l'éducation nucléaire et donner à la jeune génération les moyens de façonner notre avenir dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui en sont dépourvus peuvent œuvrer de concert à l'élaboration de procédures solides et efficaces contre la prolifération pour vérifier le démantèlement d'une arme nucléaire. En 2019, nous avons mené, aux côtés de la France, un exercice pratique à cette fin, et nous sommes déterminés à poursuivre ce travail avec nos partenaires dans le cadre du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire et du Groupe d'experts gouvernementaux.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui prévoit la cessation de tous les essais nucléaires, nous rapprochera de notre objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous appelons à nouveau tous les États qui ne l'ont pas encore fait à montrer la voie en signant et en ratifiant le Traité.

Il va sans dire que l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires aurait une incidence positive sur la non-prolifération et le désarmement. Nous nous félicitons des récents cycles de discussions stratégiques qui se sont déroulés entre les États-Unis et la Russie, et nous appelons les deux parties à faire preuve de leadership en prorogeant le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et en entamant des négociations sur un futur cadre de maîtrise des armements élargi, qui associerait plus étroitement la Chine. La prorogation du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques représente la base la plus appropriée pour de telles négociations à l'avenir. Ce traité reste une composante importante de la maîtrise des armements nucléaires et il doit être préservé.

En ce qui concerne l'Iran, l'Allemagne reste pleinement attachée à la préservation et à la mise en œuvre intégrale de la résolution 2231 (2015), y compris le Plan d'action global commun. Si nous avons à maintes reprises déploré le retrait des États-Unis du Plan d'action et leur rétablissement des sanctions, l'Allemagne est également profondément préoccupée par les mesures prises par l'Iran depuis juillet 2019, qui sont contraires aux principales dispositions relatives au nucléaire prévues par le Plan d'action.

Nous sommes notamment préoccupés par l'accumulation croissante d'uranium faiblement enrichi et par l'expansion continue des activités de recherche et de développement de l'Iran en matière de centrifugeuses. Ces mesures mettent en péril les avantages en matière de non-prolifération découlant de l'accord et, dans le cas des activités de recherche et de développement, ont des conséquences irréversibles sur la prolifération. Nous exhortons vivement l'Iran à cesser et à annuler toutes les activités incompatibles avec les engagements pris dans le cadre du Plan d'action global commun et à s'abstenir de toute nouvelle mesure susceptible de violer l'accord. L'Iran doit revenir sans délai au plein respect de ses obligations.

En outre, il est essentiel que l'Iran coopère pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique, conformément aux obligations découlant de son accord de garanties généralisées et du protocole additionnel.

De plus, nous demandons une nouvelle fois à l'Iran, dans les termes les plus clairs, de renoncer aux activités liées aux missiles balistiques, y compris les essais et les lancements de missiles, qui contreviennent à l'annexe B de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. Nous l'exhortons également à cesser les transferts de missiles et de technologies balistiques aux États et aux acteurs non étatiques de la région, en violation des résolutions du Conseil de sécurité sur la question.

En ce qui concerne la République populaire démocratique de Corée, nous demeurons profondément préoccupés par la poursuite de ses programmes d'armes nucléaires et de missiles. Il est essentiel que nous, en tant que communauté internationale, fassions preuve de fermeté à ce sujet. La façon dont nous répondons aux violations répétées du droit international par la République populaire démocratique de Corée constitue un test de crédibilité pour l'architecture internationale de non-prolifération.

Nous condamnons les essais de missiles effectués par la République populaire démocratique de Corée ainsi que sa politique fondée sur les menaces et les ultimatum. Nous lui demandons de revenir à la table des négociations avec un objectif clair, comme l'a décidé à l'unanimité le Conseil de sécurité, à savoir l'abandon complet, vérifiable et irréversible de ses programmes d'armes nucléaires, d'autres armes de destruction massive et de missiles balistiques.

Pour terminer, nous espérons que la pandémie ne nous divisera pas mais nous apprendra à collaborer plus étroitement au cours de la présente session de la Première Commission.

M. Vongnorkeo (République démocratique populaire lao) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser, ainsi qu'aux membres du Bureau, mes plus sincères félicitations pour votre élection. Soyez assurés de l'appui et de la coopération sans réserve de la République démocratique populaire lao. Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et du Viet Nam au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), respectivement (voir A/C.1/75/PV.2).

À l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, il est primordial de rappeler l'interdépendance de la paix, de la sécurité et du développement, ainsi que le lien entre le désarmement et le développement économique et social. C'est pourquoi les travaux de la Première Commission sont essentiels, car ils contribuent à la promotion de la paix et de la sécurité mondiales, en favorisant l'instauration d'un climat propice au développement durable à l'échelle planétaire.

Dans ce contexte, la République démocratique populaire lao réaffirme son appui sans réserve au Programme de désarmement du Secrétaire général et à son appel en faveur d'un cessez-le-feu mondial dans le cadre de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). À cet égard, ma délégation demeure préoccupée par la hausse des dépenses militaires et la multiplication des conflits armés dans le monde, qui ne peuvent qu'entraver plus encore les efforts visant à renforcer la coopération au développement et l'aide humanitaire et à promouvoir un environnement pacifique pour le développement, l'élimination de la pauvreté et une action mondiale unifiée face à la pandémie de COVID-19 et à la crise climatique.

En ce qui concerne les armes nucléaires, la République démocratique populaire lao réaffirme son ferme soutien aux efforts internationaux visant à débarrasser le monde de ces armes. De notre point de vue, les armes nucléaires demeurent une source de grave préoccupation et constituent toujours une menace pour la paix et la sécurité internationales. Tant que les armes nucléaires existeront, le risque d'une utilisation accidentelle, par erreur ou non autorisée, pourrait provoquer des destructions massives et catastrophiques pour l'humanité. Nous

sommes dès lors convaincus que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie fondamentale contre l'emploi ou la menace de ces armes.

S'agissant de la non-prolifération des armes nucléaires, nous sommes fermement convaincus qu'il est nécessaire d'intensifier les efforts pour mettre en œuvre les trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à savoir la non-prolifération nucléaire, le désarmement nucléaire et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, car ils sont dans l'intérêt de la communauté internationale. Nous appelons donc les États dotés d'armes nucléaires à renouveler leur engagement en faveur de la pleine application du Traité, en particulier de son article VI.

Tout en se félicitant du cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, célébré en 2020, ma délégation plaide en faveur de délibérations et de négociations constructives et productives à la Conférence d'examen du Traité qui se tiendra l'année prochaine. En ce qui concerne les zones exemptes d'armes nucléaires, ma délégation est d'avis que la création de zones régionales exemptes d'armes nucléaires a contribué de manière déterminante au renforcement du désarmement et de la non-prolifération nucléaires à l'échelle mondiale, ce qui devrait permettre à terme de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. À cette fin, la République démocratique populaire lao est un fervent partisan de la préservation de la région d'Asie du Sud-Est en tant que zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, conformément au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et à la Charte de l'ASEAN.

La République démocratique populaire lao a ratifié le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en septembre dernier et salue les États qui ont déjà soumis leurs instruments de ratification et d'adhésion au Traité. À cet égard, nous appelons les autres États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité afin de favoriser son entrée en vigueur dans les meilleurs délais, de sorte qu'il puisse contribuer plus encore à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Ma délégation se félicite de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à la célébration et à la promotion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, qui s'est tenue au début du mois. Nous estimons que nous devons redoubler d'efforts pour sensibiliser le public et promouvoir l'éducation sur le danger posé par les armes

nucléaires et autres armes de destruction massive, afin que les générations futures ne s'engagent pas sur la voie de l'acquisition d'armes de destruction massive.

De même, la République démocratique populaire lao souligne l'importance que revêt l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui vise à promouvoir le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Pourtant, 20 ans après son adoption, le Traité n'a toujours pas pris effet. Il appartient donc à la communauté internationale de faire en sorte que ce traité entre en vigueur dans les meilleurs délais et d'exhorter ceux qui ne l'ont pas encore fait à le signer et à le ratifier.

En ce qui concerne le cyberspace, la République démocratique populaire lao est d'avis qu'un effort et un engagement collectifs de la part de la communauté internationale sont nécessaires pour promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et des communications aux fins du développement socioéconomique et du maintien de la paix et de la stabilité dans le cyberspace. Dans ce contexte, nous nous félicitons des efforts déployés par le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, notamment pour poursuivre l'élaboration de règles, de normes et de principes pour un comportement responsable des États dans ce domaine.

Pour terminer, je souhaite réaffirmer le ferme appui de ma délégation aux efforts déployés par la communauté internationale dans les domaines du désarmement et de la sécurité internationale, et tiens à souligner les besoins spécifiques qui sont les nôtres face aux graves conséquences des armes à sous-munitions. En effet, les munitions non explosées qui jonchent et contaminent notre pays continuent de tuer et de mutiler des innocents, en particulier des enfants, et entravent encore aujourd'hui notre développement national, plus de 40 ans après la fin de la guerre du Viet Nam. Dans ce contexte, la République démocratique populaire lao a adopté son propre objectif national n° 9 du Millénaire pour le développement, devenu l'objectif de développement durable n° 18, intitulé « Vivre à l'abri des munitions non explosées », afin de continuer à s'attaquer aux problèmes causés par les armes à sous-munitions. Nous comptons sur le soutien et la coopération continus et accrus de la communauté internationale pour aider la République démocratique populaire lao à mettre en œuvre cet objectif national n° 18 ainsi que les autres objectifs de développement durable.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection. J'en profite également pour vous adresser mes félicitations les plus chaleureuses et fraternelles à l'occasion de la fête nationale de l'Espagne, la Fiesta Nacional de España.

La coordination des travaux de la Première Commission n'est jamais une tâche aisée. En cette période difficile, le défi se révèle encore plus complexe. Le Brésil est prêt à vous soutenir, Monsieur le Président, dans les efforts que vous déploierez pour garantir le succès de la session.

Alors que nous sommes réunis ici aujourd'hui, assis à deux mètres les uns des autres, nous pourrions croire que les principales menaces auxquelles nous sommes confrontés sont d'une nature différente de celles auxquelles nos prédécesseurs ont dû faire face. Toutefois, les nouveaux défis ne sauraient détourner notre attention des menaces de longue date que nous devons encore affronter.

Cinquante ans après l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le régime qui le sous-tend montre des signes de tension structurelle. Les principaux engagements et promesses sont remis en question, abandonnés ou oubliés. En raison de circonstances indépendantes de notre volonté, nous avons dû reporter à 2021 la dixième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, que nous attendions depuis longtemps. Profitons de cette année supplémentaire pour mener une réflexion sur la manière de renouveler notre attachement aux trois piliers du Traité, à savoir le désarmement, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Nous assisterons très prochainement à l'entrée en vigueur de l'accord international le plus important négocié ces dernières années dans le domaine du désarmement. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires représente une véritable avancée pour le régime de désarmement et de non-prolifération.

Nous savons que la route menant à l'élimination complète des armes nucléaires est longue et sinueuse, mais le chemin serait moins tortueux si l'interdiction complète des essais nucléaires venait à se concrétiser. Chaque année, les délégations se succèdent à cette tribune pour appeler les États visés à l'annexe 2 qui n'ont

pas encore ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à le faire, afin de permettre son entrée en vigueur. Je me fais l'écho de leur appel.

Le Brésil est fier d'être partie au Traité de Tlatelolco, qui a créé la première zone exempte d'armes nucléaires dans une zone peuplée en permanence, et estime que le renforcement des zones exemptes d'armes nucléaires existantes et la création de nouvelles zones, sur la base d'accords librement conclus par tous les États de la région concernée, constitueront une nouvelle étape décisive sur la voie de l'élimination totale des armes nucléaires.

Nous sommes également fiers d'avoir élaboré, avec l'Argentine, un modèle novateur et très performant de mise en œuvre des garanties nucléaires grâce à la création de l'Agence argentino-brésilienne de comptabilité et de contrôle des matières nucléaires (ABACC). L'ABACC a pour objectif principal d'offrir des garanties supplémentaires sur l'utilisation de toutes les matières et installations nucléaires dans nos deux pays à des fins exclusivement pacifiques. Ce modèle a été renforcé par la signature de l'accord quadripartite entre le Brésil, l'Argentine, l'ABACC et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Pris ensemble, ces accords placent nos deux programmes nucléaires sous un système de garanties à double niveau.

Le modèle de l'ABACC repose sur des interactions régulières et successives entre les autorités nucléaires des deux pays et sur des inspections récurrentes, sous la supervision globale de l'AIEA. Il en résulte un niveau de connaissance mutuelle et de transparence approfondi, ce qui rend la possibilité d'une infraction pratiquement inconcevable. Le modèle d'inspection de l'ABACC va donc au-delà des accords de garanties généralisées standard en fournissant des garanties sur l'absence d'activités, de matières et/ou d'installations non déclarées dans les deux pays.

L'utilisation généralisée des technologies de l'information et des communications à des fins malveillantes et leur militarisation croissante par certains États constituent un sujet de préoccupation majeur. Nous ne pouvons plus tolérer les comportements incontrôlés dans le cyberspace sans mettre en péril nos valeurs communes de paix, de sécurité, de démocratie et de droits de l'homme.

Nous devons rétablir un consensus sur les questions de cybersécurité au sein de l'ONU. Le Brésil demeure fermement convaincu que le Groupe d'experts

gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale et le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale peuvent et doivent travailler en harmonie, tout en mettant l'accent sur leur complémentarité et en œuvrant conjointement à la création d'un mécanisme de dialogue institutionnel unifié. Le Brésil, qui assure la présidence du Groupe d'experts gouvernementaux, est prêt à contribuer à cet effort.

Selon le Brésil, les rapports consensuels adoptés par les précédents Groupes d'experts gouvernementaux constituent un acquis important en termes de principes, de normes et de règles non contraignants pour un comportement responsable des États dans le cyberspace. Leur mise en œuvre constitue le meilleur moyen de préserver un environnement ouvert, sûr, pacifique et inclusif en matière de technologies de l'information et des communications.

Le temps nous est compté pour adopter un cadre juridique idoine aux fins de réglementer la question des systèmes d'armes létaux autonomes. Le Brésil estime qu'un instrument juridiquement contraignant représente la meilleure option pour garantir le contrôle humain sur les fonctions critiques des systèmes autonomes, condition essentielle pour éviter les violations du droit international.

Au cours de l'année écoulée, le Brésil a organisé et coparrainé un certain nombre d'initiatives visant à promouvoir le dialogue et à approfondir notre compréhension commune de la question des systèmes d'armes létaux autonomes, notamment un exercice de simulation sur l'élément humain et les systèmes d'armes autonomes pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, mené par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement au début du mois de septembre, avec l'appui du Ministère brésilien des affaires étrangères, ainsi que le séminaire de Rio sur les systèmes d'armes autonomes qui s'est tenu en février. Ces nombreuses initiatives portées par le Brésil devraient apporter une contribution notable aux débats du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, afin qu'il puisse formuler des recommandations à la Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques, qui se tiendra en 2021.

L'environnement spatial est fragile et les biens spatiaux se trouvent au cœur de l'infrastructure de tous les pays, et pas seulement de ceux qui se livrent à des activités spatiales. Tous les États Membres de l'ONU ont intérêt à ce que l'espace reste un environnement pacifique et sûr et à ce qu'il soit utilisé de manière durable. La prévention de la militarisation et de l'armement de l'espace revêt une importance capitale.

Les armes biologiques sont celles qui font l'objet du plus faible niveau de réglementation à l'échelle internationale. Il est grand temps de s'atteler au renforcement de la Convention sur les armes biologiques, notamment par l'intermédiaire d'un protocole de vérification. Nous ne devons pas rester les bras croisés face à la révolution scientifique et technologique que connaît le domaine des sciences de la vie, dans lequel plusieurs innovations à double usage sont déjà déployées. La prochaine Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques sera l'occasion de relancer les négociations sur son renforcement.

Si les armes biologiques sont peu réglementées, les armes chimiques font quant à elles l'objet d'une surveillance internationale intense. La Convention sur les armes chimiques est l'étalon-or des régimes multilatéraux sur les armes de destruction massive. Elle a établi une interdiction complète, juridiquement contraignante et non discriminatoire et est dotée d'un mécanisme de vérification complet et efficace. Il est regrettable qu'en dépit de tous ces mécanismes institutionnels, nous soyons toujours témoins de l'utilisation de ces armes dans différentes régions du monde.

Les armes classiques sont pour les États un moyen légitime et essentiel d'assurer leur légitime défense et de défendre leur souveraineté nationale. Cependant, les flux incontrôlés de ces armes et de leurs munitions ont des effets profondément déstabilisateurs, et leur détournement vers les marchés illicites et les acteurs non étatiques alimente les conflits et la criminalité violente dans le monde entier.

Nous attendons avec intérêt la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui se tiendra l'année prochaine. Celle-ci sera l'occasion de discuter en profondeur de l'exécution du Programme d'action aux niveaux national, régional et mondial et, en particulier, de la question de la prévention du détournement. Nous appelons également de nos vœux la poursuite de l'excellent travail accompli

par le Groupe d'experts gouvernementaux sur la tenue du Registre des armes classiques et les modifications à y apporter.

À l'instar d'autres instances multilatérales, la Conférence du désarmement a pâti d'une réduction de ses activités en raison des contraintes liées à la pandémie. La coordination entre les six présidences a toutefois dépassé les attentes initiales, démontrant qu'un groupe transrégional peut œuvrer de concert dans un esprit constructif. Le Brésil, en tant qu'un des pays qui assumera la présidence de la Conférence du désarmement l'année prochaine, espère pouvoir reproduire l'expérience des six présidences en 2021.

En cette période inédite, où de nouvelles menaces viennent se mêler aux périls traditionnels, nous devons garder à l'esprit que l'avènement d'un avenir plus sûr relève de notre responsabilité commune. Puisse le travail de cette Commission nous aider à nous acquitter de cette tâche primordiale.

M^{me} Hillebrandt (Bahamas) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection. Je puis vous assurer que les Bahamas appuieront activement la Première Commission, qui poursuit son travail important dans des circonstances extraordinaires, en grande partie grâce à la façon dont vous gérez et dirigez ses délibérations.

Les Bahamas s'associent à la déclaration faite par les représentants de la Trinité-et-Tobago, au nom de la Communauté des Caraïbes, et de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/75/PV.2).

L'un des nombreux enseignements que l'on peut tirer de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), c'est le rappel du lien qui existe entre les problèmes et les solutions. L'émergence du virus dans la population humaine n'est pas seulement un problème sanitaire ; elle a eu des répercussions sur tous les secteurs et services qui font partie de notre quotidien. De même, sa cause n'est pas unique. C'est en comprenant les causes et les effets d'entraînement que nous pouvons espérer trouver des solutions concrètes à nos défis les plus pressants. En d'autres mots, la pandémie nous a rappelé ce qui est intrinsèquement essentiel à la sécurité, à la dignité et à la prospérité de l'humanité, et ce qui ne l'est pas. L'un des éléments les plus fondamentaux pour l'humanité est le maintien effectif de la paix et de la sécurité grâce à la coopération multilatérale et à un véritable engagement en faveur d'un

désarmement concret. C'est dans cette optique que les Bahamas abordent la soixante-quinzième session de la Première Commission.

Les Bahamas sont conscientes de cette réalité et privilégient donc la promotion d'efforts mutuellement bénéfiques pour faire progresser à la fois le développement durable et le désarmement. C'est un fait bien établi, qui est d'ailleurs renforcé, entre autres, par le Secrétaire général dans son programme de désarmement, que les liens entre la paix et la sécurité internationales, dont fait partie le désarmement, et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont multiples. Si nous avons pris l'habitude de faire référence à l'objectif n° 16 et à ses cibles spécifiques dans le contexte de la Première Commission, il est également établi que la mise en œuvre de mesures de désarmement profite aux objectifs et cibles relatifs à la santé, à l'éducation, à l'égalité des sexes, aux communautés durables, au travail décent et à la croissance économique. En guise d'illustration de ces liens, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a fourni à plus de la moitié des pays du monde des équipements de détection de la COVID-19, qui utilisent une méthode de dépistage dérivée des technologies nucléaires appelée « réaction en chaîne par polymérase après transcription inverse », ou RT-PCR, un acronyme qui nous est désormais familier.

Pour les petits États insulaires en développement tels que les Bahamas, la notion de patrimoine commun a de larges applications au sein des mécanismes de désarmement et de leurs organes, instruments et initiatives pertinents. De la prolifération des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive aux menaces pour la sécurité dans le cyberspace et l'espace extra-atmosphérique, le respect du droit international, notamment du droit international humanitaire et des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi que l'observation des normes internationales et l'adoption d'un comportement responsable de la part des États revêtent plus que jamais une importance capitale. Dans un contexte international de tensions persistantes et parfois exacerbées aux plans multilatéral, régional et bilatéral, où la méfiance le dispute à l'isolement, et à la lumière des risques associés aux technologies et innovations émergentes, faire fond sur les acquis obtenus de longue date ou plus récemment dans la poursuite de nos objectifs communs peut insuffler un nouvel élan pour combler les lacunes et sortir des impasses dans lesquels se trouvent ces mécanismes.

Les Bahamas exhortent les États Membres à embrasser la coopération et le partenariat avec une détermination renouvelée, en combattant la fatigue politique par un élan ambitieux qui leur permette de surmonter les blocages historiques sur les questions de désarmement les plus controversées. À cet égard, nous saisissons cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude aux nombreux partenaires qui font progresser l'objectif du désarmement et de la sécurité internationale, notamment le Bureau des affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, les bureaux régionaux de l'ONU, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, l'AIEA, l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et le secrétariat du Traité sur le commerce des armes. Les Bahamas tiennent également à remercier la société civile et les organisations non gouvernementales qui travaillent sans relâche pour appuyer la réalisation des objectifs de désarmement, ainsi que les États qui œuvrent en ce sens.

Les Bahamas estiment que le tout est plus grand que la somme des parties et, à ce titre, réaffirment leur soutien à la coopération régionale en faveur des objectifs de désarmement. En tant que partie au Traité de Tlatelolco, qui a fait de l'Amérique latine et des Caraïbes la première zone exempte d'armes nucléaires, nous reconnaissons qu'il est important non seulement de montrer l'exemple, mais aussi de s'appuyer sur les réalisations antérieures. À cet égard, les Bahamas sont encouragées par les signatures et les ratifications du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, y compris par plusieurs États des Caraïbes, et espèrent être en mesure de signer le Traité au terme de leur examen interne. Étant donné qu'il ne reste qu'une poignée de ratifications à obtenir, nous espérons que son entrée en vigueur sera imminente.

D'un point de vue national, les Bahamas demeurent confrontées au fléau des transferts et de l'utilisation illicites des armes légères et de petit calibre. En tant que petit État insulaire en développement situé géographiquement sur un axe stratégique pour le transbordement d'armes classiques et les activités de la criminalité transnationale organisée qui y sont liées, le commerce et l'utilisation illicites d'armes légères et de petit calibre représentent un énorme défi tant au niveau national que pour la région. Malgré des efforts continus de prévention de la criminalité, la COVID-19 a aggravé les conséquences de l'utilisation illicite des armes légères et de petit calibre. Le chômage, les confinements nationaux, une forte incertitude budgétaire et les

pressions multiples qui s'exercent sur les services sociaux sont autant de facteurs qui contribuent à accroître les tensions dans les foyers et les communautés, ce qui crée des conditions propices aux crimes liés aux armes à feu. Le lien entre les crimes liés aux armes à feu et la violence domestique est particulièrement préoccupant pour les Bahamas. La violence fondée sur le genre et la violence au sein du couple, ainsi que la violence à l'égard des enfants et des personnes appartenant à des groupes vulnérables, sont la porte ouverte aux atteintes à l'individu poussées à l'extrême. C'est pour cette raison que les Bahamas sont fières de coparrainer le projet de résolution biennal déposé par la Trinité-et-Tobago et intitulé « Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements » (A/C.1/75/L.21), qui reconnaît le rôle essentiel des femmes dans les efforts visant à garantir la paix et la sécurité, ainsi que les contributions importantes des jeunes.

En tant qu'État non exportateur dont l'importation d'armes classiques est limitée, les Bahamas ne sauraient trop insister sur l'importance du Traité sur le commerce des armes et sur la confiance que nous accordons à la mise en œuvre intégrale et transparente du Traité et des programmes, protocoles et instruments connexes. À cet égard, nous nous félicitons des récentes ratifications du Traité et appuyons résolument son universalisation. De même, les Bahamas soutiennent pleinement le Fonds de contributions volontaires, qui constitue un mécanisme précieux destiné à aider les pays à mettre en œuvre le Traité et à promouvoir la coopération et le respect des obligations qui y sont énoncées.

Pour terminer, qu'il me soit permis de dire que le report de plusieurs processus liés au désarmement, tels que la session de fond de la Commission du désarmement, la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que les modifications apportées aux méthodes de travail de plusieurs autres processus, y compris la session principale de la Première Commission elle-même, offrent à chacun d'entre nous une occasion singulière de faire le point sur notre situation. Montrons donc la véritable solidarité que requiert notre mandat afin d'assurer notre avenir commun.

M^{me} Mudallali (Liban) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à la soixante-quatrième session de l'Assemblée

générale. Je félicite également les autres membres du Bureau et leur souhaite plein succès à la tête de nos travaux dans ces circonstances exceptionnelles. Je ne peux également manquer de remercier la délégation bolivienne de sa conduite avisée de la Première Commission au cours de la session précédente. J'ai eu l'honneur d'être membre du Bureau l'an dernier, en tant que Vice-Présidente. Vous pouvez compter sur le soutien de la délégation libanaise dans les efforts que vous déploierez pour mener à bien la présente session et parvenir au meilleur résultat possible.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par les représentants de l'Égypte et de l'Indonésie, au nom du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non alignés respectivement (voir A/C.1/75/PV.2).

Nous connaissons une situation difficile en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a bouleversé nos vies et notre avenir. Cependant, le monde continue également de vivre dans l'ombre d'une catastrophe nucléaire, comme l'a déclaré le Secrétaire général ce mois. Soixante-quinze ans après la création de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est fixé pour très noble objectif de débarrasser le monde des armes nucléaires, nous évoluons toujours dans un régime inefficace de maîtrise des armements et de désarmement nucléaire, alors que la rivalité entre les grandes puissances et les tensions qui marquent les relations internationales dans le domaine de la sécurité sont à un niveau inégalé depuis des générations.

Le cauchemar que représente la pandémie de COVID-19 devrait nous alerter sur nos priorités. L'an dernier, les neuf États qui possèdent des armes nucléaires ont dépensé 73 milliards de dollars pour leurs arsenaux nucléaires, soit une augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente. On dénombre actuellement plus de 13 500 armes nucléaires dans le monde, pour la plupart détenues par les grandes puissances. Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire appartient désormais au passé. L'avenir du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs est incertain. Nous espérons que les négociations qui sont actuellement menées entre les parties à ce traité se solderont par un succès.

Je tiens également à rappeler l'importance du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour renforcer le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Il est indispensable qu'il entre rapidement en vigueur.

Toutes ces armes ne sont aujourd'hui d'aucune utilité pour relever le plus grand défi auquel notre monde est confronté. Si ces fonds, ou même une infime partie d'entre eux, avaient été consacrés à la recherche médicale, nous disposerions aujourd'hui de vaccins contre les épidémies et de traitements contre les maladies. Le monde dans lequel nous vivons serait plus sûr.

Nous ne sommes pas ennemis les uns des autres ; nos ennemis sont les virus, la pauvreté, les inégalités, le changement climatique et la menace que nos propres actions font peser sur la Terre, notre unique foyer. Nous devons retrouver la voie de négociations sérieuses et crédibles sur la maîtrise des armements, y compris des armes nucléaires. Nous devons faire la distinction entre les négociations sur la maîtrise des armements et les batailles et rivalités politiques entre les grandes puissances.

Le report de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est peut-être pour nous l'occasion de renforcer le Traité et de renouveler notre engagement en faveur d'un traité mondial plus solide qui nous mènera vers un monde exempt d'armes nucléaires. Nous devons ajouter la question de la maîtrise des armements à notre action quotidienne pour instaurer la paix et en faire à nouveau une priorité. Ce n'est pas en passant ce défi sous silence qu'il disparaîtra.

Aucune région ne comprend mieux que le Moyen-Orient l'importance du désarmement nucléaire. Le Liban a exprimé à maintes reprises ses préoccupations face à l'impasse dans laquelle se trouvent les efforts visant à créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, conformément à de nombreuses résolutions pertinentes des Conférences d'examen du TNP, en particulier celles de 1995 et de 2010. Cette impasse s'explique par l'insistance d'Israël à maintenir son programme et son arsenal nucléaires en dehors de tout contrôle international. Ce pays a boycotté et méprisé le système juridique international qui traite de la question de la limitation de la prolifération nucléaire. Israël continue à entraver intentionnellement la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient. Le Liban est d'avis que la création d'une telle zone est une nécessité absolue pour instaurer la sécurité et la stabilité dans cette région du monde.

Le Liban a participé à la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive organisée par l'ONU en novembre 2019, conformément à la

décision 73/546, et présidée par le Royaume hachémite de Jordanie, pays frère. À cet égard, le Liban se félicite de la Déclaration politique adoptée à la Conférence et du rapport pertinent (A/75/63) du Secrétaire général. Nous exhortons toutes les parties à participer à sa prochaine session dans un esprit responsable et constructif. La communauté internationale doit plus que jamais redynamiser les efforts visant à créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, conformément au mandat que je viens de mentionner.

Les menaces sérieuses posées par les armes de destruction massive ne doivent pas nous faire oublier celles que représentent les armes classiques. Le Liban, à l'instar de tous les pays épris de paix et de sécurité, est extrêmement préoccupé par la hausse du commerce illégal des armes légères et de petit calibre. Nous sommes très attachés à honorer nos engagements au titre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Ma délégation renouvelle l'appui inconditionnel du Liban à la Convention sur les armes à sous-munitions et à son universalisation. Le rôle de pionnier joué par le Liban dans l'élaboration et l'adoption de la Convention tient à l'expérience douloureuse que nous avons vécue lorsque, en 2006, Israël nous a agressés au moyen d'armes à sous-munitions. Des efforts concertés doivent être déployés pour mettre fin à l'utilisation, au stockage, à la fabrication et au financement de la production de ces armes, afin de sauver des innocents des dangers mortels qu'elles représentent.

La révolution technologique que connaît le monde aujourd'hui offre des possibilités considérables et impose de sérieux défis, dont certains sont liés au désarmement. La communauté internationale doit accorder à la question de la cybersécurité l'attention qu'elle mérite et promouvoir une coopération internationale multilatérale afin de l'aborder dans le cadre de l'ONU. À cet égard, le Liban salue les efforts des Groupes de travail à composition non limitée sur les technologies de l'information et des communications dans le contexte de la sécurité internationale, créés en vertu de la résolution 73/27. Nous attendons avec impatience la publication d'un rapport final comportant des recommandations de fond sur le comportement des États dans ce domaine.

Le Liban estime que nous devons protéger l'espace contre une éventuelle course aux armements. Il doit rester le bien commun de l'humanité et être exploité uniquement à des fins pacifiques. Nous devons nous

employer sérieusement à élaborer un instrument international contraignant qui empêchera le déploiement d'armes dans l'espace et les attaques militaires contre les objets qui s'y trouvent. Nous devons préserver l'espace extra-atmosphérique dans l'intérêt de l'humanité tout entière et en faire un patrimoine commun, pour nous et les générations de demain. Il ne doit devenir ni le théâtre de menaces pour la sécurité nationale des pays ni une source de pollution.

La Charte des Nations Unies est l'expression de notre conviction collective qu'un lien organique unit les objectifs de paix et de sécurité, de développement durable et de protection des droits humains. Le Liban estime qu'une approche humanitaire globale du désarmement est nécessaire. Le monde a consacré quelque 1 917 milliards de dollars aux armements, soit une augmentation de 3,6% par rapport à 2018. Par ailleurs, la crise sanitaire qui secoue le monde a mis en lumière l'importance de la coopération entre les pays pour régler leurs différends. Nous devons garder à l'esprit que la réduction des dépenses en armements a un effet positif sur le développement durable mondial et l'avenir de notre planète.

M. Prasad (Fidji) (*parle en anglais*) : Je me joins à mes collègues pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, et pour vous souhaiter beaucoup de succès. Vous pouvez compter sur le soutien sans réserve des Fidji dans vos efforts.

Les Fidji s'associent à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/75/PV.2).

Cette année, nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies. À ce tournant important de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, il est essentiel que nous réaffirmions notre attachement collectif au désarmement et à la maîtrise des armements. Les menaces et les défis à la paix et la sécurité n'ont jamais été plus graves ou plus intenses. Nous, États Membres, nous sommes fixé des objectifs de développement durable et l'échéance de 2030 pour les atteindre. La paix et la sécurité sont indispensables à la réalisation de ces objectifs. Les armes biologiques, cybernétiques et légères font partie des menaces toujours plus nombreuses qui pèsent sur la paix et la sécurité mondiales et, par extension, sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Cela fait maintenant 50 ans que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est entré en vigueur. Aujourd'hui, nous n'avons pas encore pleinement

atteint nos objectifs en matière de désarmement nucléaire. Nous avons besoin d'un engagement plus ferme de la part des États dotés d'armes nucléaires pour progresser sur la voie du désarmement nucléaire. Le monde ne peut certainement pas se permettre une course aux armements nucléaires inutile et coûteuse en ce moment.

La République des Fidji et d'autres États insulaires du Pacifique ont joué un rôle de premier plan s'agissant d'appeler à la cessation des essais nucléaires. Pendant 50 ans, le Pacifique a servi de site d'essai pour les armes nucléaires. Plus de 300 essais ont été effectués sous terre, dans l'atmosphère et sous l'eau. Des populations et des communautés entières continuent à en souffrir près de 50 ans après le premier de ces essais.

Pour les Fidji et de nombreux États insulaires, le Pacifique bleu est le symbole de leur identité dans le monde. Le vaste Pacifique bleu est un océan de paix ; un Pacifique bleu qui est un océan de paix est aussi un océan dénucléarisé. Les Fidji se joignent à d'autres États Membres pour exhorter ceux qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

La Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques sont entrées en vigueur il y a plusieurs décennies. Les récents cas d'utilisation de ces armes contre des civils illustrent le chemin qu'il nous reste à parcourir.

Les Fidji saluent les progrès réalisés dans le domaine de la biotechnologie et se félicitent des avantages qu'ils procurent à l'humanité. Le moment est venu pour l'ONU de définir les garanties nécessaires pour mettre un terme à la militarisation de la biotechnologie. Pour sa part, la communauté internationale doit poursuivre le renforcement des mécanismes d'enquête et de vérification prévus par les Conventions sur les armes chimiques et biologiques.

Les progrès des technologies de l'information et des communications (TIC) ont ouvert de nouveaux horizons à l'humanité. Les communications et l'Internet des objets sont désormais devenus un élément essentiel de la vie, des affaires et du commerce. Le potentiel est infini mais, dans le même temps, les risques d'instabilité et de conflit qui en découlent le sont tout autant. Notre connectivité à grande échelle a également accru notre vulnérabilité face à la désinformation et aux actes malveillants commis par des acteurs non étatiques. Elle a permis à des personnes et à des groupes de se jouer des

frontières nationales. Leurs activités peuvent causer des perturbations majeures et nuire aux conditions de vie, aux moyens de subsistance et à des économies entières.

Les petits États en développement sont à la traîne dans le domaine des TIC, des infrastructures et des garanties nécessaires. Cette situation a renforcé leur vulnérabilité dans un monde interconnecté. Les Fidji se félicitent des travaux menés par le Groupe d'experts gouvernementaux et le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et attendent avec intérêt leurs recommandations. Nous devons nous y prendre comme il faut.

L'espace représente une frontière au potentiel infini pour l'humanité. Le défi réside dans la manière de préserver son caractère libre et ouvert, au profit de l'humanité tout entière. Si l'espace doit bénéficier à l'ensemble de l'humanité, il convient d'établir les garanties et les cadres nécessaires pour compléter le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, notamment en renforçant les capacités du système des Nations Unies, y compris le Bureau des affaires spatiales. L'espace extra-atmosphérique doit être soumis à un régime international prévoyant un accès égal pour tous. Il doit être exempt d'armes. Un tel régime doit définir en détail ce qui constitue un comportement et une attitude responsables de la part des acteurs étatiques et non étatiques dans

l'espace extra-atmosphérique, instaurer la confiance dans ces mesures et restreindre les actions susceptibles de provoquer des tensions et des conflits.

C'est dans un climat de transparence, de confiance et de leadership mondial que le désarmement et la maîtrise des armements ont le plus de chances de progresser. Une partie de cette responsabilité incombe à la Première Commission, qui est chargée de renforcer la confiance dans le système international. Vous pourrez compter, Monsieur le Président, sur l'appui sans réserve des Fidji à cet effort.

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur pour la présente séance.

Je rappelle de nouveau aux délégations que la liste évolutive des orateurs et des oratrices pour le débat général sera close à 18 heures aujourd'hui. Toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole sont priées de s'inscrire sur la liste avant cette échéance.

La prochaine séance de la Première Commission se tiendra cet après-midi, à 15 heures. Nous poursuivons le débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. Je demande une fois de plus instamment à toutes les délégations d'être ponctuelles afin de nous permettre de mener nos travaux dans les délais prévus.

Je tiens également à remercier les interprètes de leur travail.

La séance est levée à 12 h55.